

Bulletin du Conseil communal

N° 14



Lausanne

Séance du 15 février 2022

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 15 février 2022

14^e séance publique à la salle Sydney du Palais de Beaulieu, le 15 février, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Sommaire

Ordre du jour	279
Première partie	279
Communications	
Absence de Mme Litzistorf.....	279
Accident de M. Brélaz	279
Postulat de Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) et consorts « Une maison des associations – pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne »	
Rapport.....	279
Discussion	281
Postulat de M. Henri Klunge (PLR) et consorts « De l'espace pour nos commerçants » - Postulat de Mme Françoise Piron et consorts « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace »	
Rapport.....	285
Discussion	288
Réponse au postulat de M. Yvan Salzmänn « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois »	
Préavis N° 2019/34 du 4 septembre 2019.....	290
Discussion	290
Réponse au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels »	
Préavis N° 2019/29 du 11 juillet 2019.....	290
Discussion	291
Postulat de M. Xavier Company (Les Verts) et consorts « Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou les filles ? » - Postulat de M. Pierre Conscience (EàG) et consorts « Pour un espace de vie commune et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises » - Postulat de M. Xavier Company (Les Verts) et consorts « Un premier pas vers un espace public égalitaire »	
Rapport.....	292
Discussion	293
Postulat de M. Xavier Company (Les Verts) et consorts « Pour des essais lausannois de vente légale de cannabis qui préservent la santé et la sécurité »	
Rapport.....	298
Discussion	299
Postulat de M. Philipp Stauber (PLC) et consorts « Evaluation des techniques de captage du carbone en vue d'une installation pilote à Lausanne, par exemple à l'usine de Tridel ou par Gaznat »	

Rapport.....	302
Discussion	303
Deuxième partie	306
Questions orales.....	306
Interpellation urgente de M. Xavier de Haller (PLR) et consorts : « Championnat du monde de Hockey 2026 : Lausanne sifflée hors-jeu »	
Développement	312
Réponse de la Municipalité	313
Discussion	316
Interpellation de M. Alain Hubler (EàG) et consorts : « Les SUV une plaie pour le climat et les villes... »	
Développement	319
Réponse de la Municipalité	320
Discussion	321

Ordre du jour

Voir Bulletin de la séance N° 13 du 8 février 2022

Première partie

Membres absents excusés : Mme Isabelle Bonillo ; M. Matthieu Carrel ; Mme Charlotte de la Baume ; M. Alain Hubler ; M. Musa Kamenica ; Mme Sevgi Koyuncu ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Olivier Marmy ; Mme Angèle Mendy ; Mme Céline Misiego ; Mme Varuna Mossier ; Mme Sarah Neumann ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; M. Antoine Piguet ; M. Navasivayam Thambipillai ; Mme Maurane Vouga ; Mme Diane Wild.

Membres absents non excusés : Mme Alix Aubert ; M. Pierre Conscience ; M. Xavier de Haller ; Mme Olivia Fahmy ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Henri Klunge ; Mme Maimouna Mayoraz ; M. Philippe Miauton ; M. Jacques Pernet ; M. Yohan Ziehli.

Membres présents 73

Membres absents excusés 17

Membres absents non excusés 10

Effectif actuel 100

A 18 h, à la salle Sydney du Palais de Beaulieu de Lausanne.

Communication

Absence de Mme Litzistorf

Le président informe l'Assemblée de l'absence durant toute la 1^{re} partie de séance de Mme Natacha Litzistorf, et probablement la 2^e partie également.

Communication

Accident de M. Brélaz

Le président informe l'Assemblée que monsieur Daniel Brélaz, ancien syndic, a été hospitalisé suite à un accident domestique. Au nom des membres du Conseil, il lui souhaite un bon rétablissement.

Postulat de Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) et consorts « Une maison des associations – pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne »

Rapport

Présidence : M. Vincent BRAYER

Membres présents : Mme Esperanza Pascuas Zabala, Mme Muriel Chenaux-Mesnier, M. Denis Corboz, Mme Anna Crole-Rees, M. Henri Klunge, Mme Karin Roch, M. Johann Pain, M. Georges-André Clerc, M. Vincent Vouillamoz, Mme Anita Messere

Membres excusés : M. Ilias Panchard

Représentant-e-s de la Municipalité : M. David Payot, conseiller municipal ; Mme Estelle Papaux, secrétaire générale ; M. Bashkim Iseni, délégué au BLI ; M. Denis Mermoud, assistant du conseiller municipal (prise de notes).

Notes de séances M. Denis Mermoud.

Lieu : Chauderon 9

Date : Mercredi 29 janvier 2020

Début et fin de la séance : 16 h 00 – 17 h 00

Voici les remarques et questions issues de la discussion sur ce postulat :

Les bénévoles des diverses associations effectuent un énorme travail. Afin de répondre à leurs besoins, le projet d'une maison des associations était déjà en cours lors de la précédente législature et le but de la démarche est de relancer le projet en une « maison des associations 2.0 ». Les besoins varient beaucoup selon les associations. Il est souhaitable de dynamiser et valoriser les compétences entre la Ville et les associations. L'exemple des demandes d'emplois temporaires subventionnés (ETS), pour lesquelles il a été difficile de répondre de manière favorable pour des raisons d'encadrement, de logistique et de ressources est cité. Une mise en commun de ressources, la collaboration et la valorisation des compétences devraient être accentuées. Bénévolat Vaud a déjà développé cette thématique. Certains besoins prennent une grande dimension par rapport à leur taille réelle, par exemple la difficulté à trouver des lieux de stockage des archives.

Les associations et les sociétés sont très utiles et apportent beaucoup. Il y a des besoins très spécifiques (taille des locaux à disposition, par exemple) de la part des associations et l'Union des sociétés Lausannoises (USL) a sollicité la Municipalité à plusieurs reprises, notamment concernant la possibilité de mettre à disposition la caserne des pompiers. De nombreuses associations s'adressent à l'USL, qui propose par exemple des offres avantageuses avec le Casino de Montbenon. L'USL est totalement autonome et n'est pas subventionné par la Ville. Elle propose différentes prestations (locaux, archives, espaces de travail, conseils juridiques, financiers, comptables). Il n'y aurait pas de plus-value pour un lieu physique unique pour les associations, car le bureau des associations de l'USL (locaux de la société nautique d'Ouchy) dispose d'un accueil.

Les maisons de quartier n'ont-elles pas la possibilité de louer un local ou un autre lieu à des associations ?

Existe-t-il un besoin de salles ou d'une maison des associations ? Le site de Beaulieu est en travaux, ce qui pose des problèmes notamment pour la Paternelle et l'AVIVO. Au vu des tarifs prohibitifs, il est souhaitable à terme que Beaulieu propose des prix de location à des conditions favorables pour les associations.

Quels sont les besoins des associations (location de salle, lieu pour cuisiner, demande de conseils juridiques) ? La Maison internationale des associations (MIA) à Genève, ne perçoit aucune subvention et gère des locations de salles à des prix préférentiels. En outre, la Maison internationale environnement reçoit le soutien du Canton de Genève, de la Confédération et de l'ONU. De plus, à qui prêtera-t-on ? A qui donnera-t-on ? Plusieurs subventions à des associations figurent au budget 2019, dont certaines pour des locaux (bureaux). Il faudrait définir des critères afin de permettre aux associations de percevoir quelque chose.

Il faut distinguer les besoins de salles pour des événements et les besoins d'une maison des associations ; celle-ci répond à un besoin d'infrastructures et de pied-à-terre pour des réunions de comités, avec des espaces de travail en partage (coworking). Les conditions devraient cependant être définies pour un cercle d'associations.

Une maison des associations doit être située au centre-ville. D'autre part, un secrétariat au service des associations serait souhaitable. Il existe déjà des lieux tels que Pôle Sud, mais dédiés uniquement à des événements spécifiques. Il ne faut pas oublier l'aspect relatif à la mise en lien et faciliter les accès à certains services que la Ville pourrait appuyer pour les comités d'associations.

Pour les grandes associations, la Ville aurait un rôle à jouer afin de prévoir des locaux accessibles et à des tarifs adaptés. Cet aspect doit être inclus dans le postulat.

L'offre de la Ville est déjà généreuse, mais qu'il manque cependant un endroit défini, car il y a déjà trop de lieux dispersés. Il faut en outre trouver une convergence entre la Ville et l'USL. La meilleure des intégrations est d'être dans une association et le BLI ne répond de ce fait pas à la demande du postulat. Il est nécessaire de trouver un lieu avec des conditions à définir.

Le Municipal Payot amène les éléments suivants :

Le rapport-préavis N° 2013/15 « Soutien au monde associatif lausannois et promotion du bénévolat » et le rapport-préavis N° 2014/22 « Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers : contribution à la construction d'un lien social fort ». Ces précédents rapports donnent une vue d'ensemble des actions déjà entreprises. Il partage la vision que les associations contribuent de manière importante à la vie lausannoise et à la citoyenneté. Elles méritent du soutien et de l'encouragement dans leurs tâches. Il faut cependant définir quels sont les besoins des associations et quel peut être le rôle de la Ville afin d'y répondre. Des besoins de locaux, d'archives, d'économats, de lieux de réunions, de soutiens financiers pour des projets, des liens avec d'autres acteurs. Tous ces aspects exigent une série de compétences.

Le BLI, propose des formations, dispose d'un répertoire des associations, apporte son soutien à des projets plus ponctuels et lance un appel à projets deux fois par année.

Il existe aussi des budgets participatifs pour des projets associatifs.

L'animation socioculturelle met à disposition des espaces à louer auxquels s'ajoutent les refuges et salles de paroisse. Pour autant ces possibilités de location de locaux sont ponctuelles mais non pérenne. Ce n'est pas dans leur mission de « loger » à demeure une association, pour des questions de place.

Coopération Service, qui offre des espaces à la location à l'avenue de Rumine 2, est citée en exemple.

D'autre part, le rapport-préavis N° 2013/15 mentionne la préoccupation majeure salles de réunions plutôt que de locaux à utilisation durable. Le rôle de la Ville impliquerait de clarifier l'investissement proposé afin de favoriser l'enjeu et de mutualiser l'espace utilisé par les associations.

Le BLI avait mandaté une étude pour sonder les associations en lien avec les populations migrantes et leurs besoins en locaux, finances, matériel, formation (Fonds lausannois pour l'intégration via une commission lausannoise pour l'intégration). L'Espace Dickens et la Maison du Peuple gèrent environ 200 locations par année. Les associations ont besoin d'être reconnues en tant qu'associations. Le lancement du projet « Trait d'union » permet d'échanger sur leurs expériences et perspectives. Les associations sont des partenaires incontournables pour le BLI, afin de mener à bien une intégration harmonieuse.

La collaboration avec l'USL est rappelée pour le travail et la mise à disposition des ressources.

Il y avait 931 associations recensées en 2011 et qu'elles ont des besoins divers. Il faut essayer de fédérer les énergies sous différents angles. 230 salles de tailles et usages divers étaient à louer en 2010.

Vote : Prise en considération du postulat par 70, 3N, 1A

La séance est levée à 17h00.

Le rapporteur remercie grandement M. Mermoud pour les notes de séance.

Discussion

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je n'ai pas de commentaire à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Karine Roch (Les Verts) : – Comme je suis la première, c'est bien. Je peux dire tout ce que j'ai noté. Un historique : la Maison des associations, ça fait un moment que le sujet est dans les discussions de ce Conseil. Il y a eu déjà deux rapports-préavis sortis en 2013 et 2014. Il y a eu un petit court-circuit dans la procédure, puisqu'en fait, un préavis a été publié pour une Maison des associations pour les jeunes. Une reconversion d'un bâtiment qui était déjà occupé par des associations à Sévelin 36, mais qui a été reconverti spécialement pour les jeunes, ce qui fait sens au vu du quartier qui est occupé maintenant par un gymnase, par le skatepark La Fièvre qui est à côté. On se réjouit de cette décision.

Ce préavis a été retiré, et donc, le préavis de Sophie Michaud Gigon est toujours en cours de traitement. Lors des discussions, nous avons beaucoup parlé des différents besoins, des typologies des associations qui font que les besoins sont différents et que toutes n'ont pas forcément... ne se

retrouveraient pas forcément dans une maison d'associations. Ça rejoint un peu ce qu'a déposé mon collègue qui consiste à demander un état des lieux pour les salles à louer dans les quartiers.

Après, il y a aussi la crise COVID. Elle a aussi créé des évolutions dans les entreprises comme pour les associations dans la manière de travailler. Ça m'amène à penser que ce qui est peut-être utile de faire et qui a été déjà dit en commission, c'est de dématérialiser le concept et d'aller au-delà des besoins de salles, et de mutualiser les services qu'on peut fournir tant en développement de compétences qu'en gestion, aide juridique...

Un autre point que je voulais souligner, c'est qu'en ce moment de crise climatique, il y a beaucoup de jeunes qui se questionnent sur leur avenir, qui ressentent parfois une angoisse par rapport à la situation du climat. Les associations, c'est aussi des lieux qui sont créateurs de sens et qui sont souvent à l'avant-garde de la création d'emplois dans les domaines qui sont encore marginaux comme l'agroécologie, la permaculture, les constructions low-tech.

C'est aussi de pouvoir aider dans la création de ces emplois grâce à des services de la Ville qui pourraient être mis en synergie. Typiquement, ce n'est pas facile quand on travaille à temps partiel dans une association d'accueillir un civiliste ou une personne en recherche d'emploi pour un stage temporaire d'emploi. Ce serait peut-être aussi une piste à creuser. Nous soutenons donc le renvoi de ce postulat à la Municipalité en souhaitant que cet aspect-là soit aussi pris en compte.

Mme Anna Crole-Rees (PLR) : – Comme on l'a déjà entendu, il existe près de mille associations à Lausanne. C'est un capital socio-économique indéniable pour les habitants. Ceci, dans tous les domaines. Ces associations sont le résultat d'investissements importants en temps, compétences, finances, par des volontaires la plupart du temps. Le PLR va refuser ce postulat pour les raisons suivantes : premièrement, les besoins sont très mal cernés. Les besoins des associations sont très divers et reflètent la situation de ces associations qui sont très variées. Certaines associations vivent uniquement du volontariat et d'autres sont presque des entreprises. Les besoins discutés lors de la commission ont montré qu'il n'y a pas vraiment de consensus. Cette Maison devrait, pourrait, offrir des services de secrétariat, louer des salles, permettre l'archivage pour les associations, etc. Ce qu'il ne faut pas oublier non plus, c'est qu'il ne semble pas y avoir de consensus entre les associations elles-mêmes. A ma connaissance, il n'y a pas eu de consultation entre toutes les associations. Une raison supplémentaire, c'est le fait que ces associations ou les ressources et ambitions sont très variées. Un service de location de salle virtuelle ne servirait qu'à un petit nombre d'associations.

Deuxièmement, la Ville soutient déjà beaucoup les associations ; il y a des formations, un soutien à des projets plus ponctuels et elle lance aussi un appel à projets deux fois par année. Il y a aussi les maisons de quartier, la location de salles à prix réduit et via des subventions casuelles ou durables.

Troisièmement, il y a d'autres soutiens qui existent. Entre-temps, l'Union des sociétés lausannoises, l'USL. Elle offre déjà beaucoup de services, notamment la location de salles. On rappelle que cette association n'est pas soutenue par la Ville. Maintenant, la volonté de la postulante d'avoir un lieu pour trouver facilement des associations est louable, mais de nos jours, les associations ont plutôt tendance à faire leurs emplettes, si je puis dire, sur internet. Il me semble beaucoup plus efficace, que la Ville ait une page qui permette aux gens de trouver facilement une association, et pour aider les associations dans leurs démarches administratives, par exemple en les redirigeant sur le site de l'USL. Avant d'avoir une Maison des associations, il faut bien définir à quoi elle servira et pour qui. Le PLR ne soutiendra pas ce postulat.

Mme Coralie Dumoulin (PLR) : – Je déclare mes intérêts : je suis présidente de l'Union des sociétés lausannoises, USL, citée préalablement. Oui, les associations jouent un rôle majeur dans notre société et sont essentielles pour le vivre ensemble. Certaines de ces associations rencontrent des difficultés, certes. Dans le recrutement de bénévoles, la professionnalisation de leurs tâches, la gestion du personnel, trouver des locaux.

Mais la solution est-elle vraiment une Maison des associations ? Nous disons non. Une Maison des associations est un risque d'exclusion pour nos petites associations. L'USL en dénombre plus de 600 sur les 966 associations répertoriées sur la commune. Rappelons qu'elles n'ont pas toutes une couverture communale, mais sont souvent actives dans leur quartier. La postulante cite l'exemple de

la Maison des associations à Neuchâtel. Regardons la liste des membres: Greenpeace, Pro Natura, le WWF, l'ATE et autres. Pensez-vous vraiment que ces mastodontes ont besoin d'une telle structure mise en place par la Ville ? Ce n'est pas notre rôle.

Nous disons aussi non, car créer une nouvelle Maison des associations physique ou virtuelle ne résoudra pas la majorité des problèmes rencontrés par nos membres. L'USL a récemment consulté les besoins des membres via un questionnaire qualitatif et quantitatif. Seuls 30 % des intéressés souhaitent comme solution une Maison des associations.

Finalement, nous ne voulons pas d'un encadrement par le politique. La force de la société civile, c'est son indépendance. Profitons de ce qui est en place aujourd'hui plutôt que de créer une énième structure bureaucratique. L'USL, et sa plateforme d'échange, ses formations, son soutien en matière de trésorerie, ses solutions mutualisées d'outils informatiques et ses conseils en gestion de ressources humaines, participent à cet effort. On peut aussi compter sur Bénévolat-Vaud. L'esprit associatif, c'est aussi ça, l'auto-organisation de la société civile et une approche décentralisée. Pour toutes ces raisons, je vous invite à refuser ce postulat.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Mme Roch a été très complète. Le Parti socialiste estime que la Maison des associations est une structure sur laquelle il faut se pencher sérieusement. Enormément d'associations sont présentes à Lausanne. Prévoir une construction d'une Maison des associations, ce n'est pas mettre au ban les petites associations. Au contraire, il s'agit d'un espace d'échange pour que toutes ces associations puissent se rencontrer, mettre un appui logistique en place.

Il est étrange de penser que d'offrir un espace à des associations, c'est vouloir avoir une main et un contrôle étatique des associations. Ce n'est pas du tout le cas, au contraire. Il s'agit d'un espace pour reconnaître l'importance de ces associations. Je déclare mes intérêts : je suis moi-même président d'une ludothèque lausannoise et je suis dans le comité d'une association liée à un espace de danse. Evidemment que c'est intéressant d'avoir des espaces pour partager et se retrouver. Il n'y a pas ici de velléité de contrôle des associations, pas du tout. C'est plutôt reconnaître leur activité, ce qui est fondamental pour retisser du lien social.

M. Vincent Vouillamoz (Vert'lib) : – Certaines personnes qui ont parlé jusqu'ici ont parlé des services qui pourraient être délivrés aux associations : secrétariat, soutien par l'administration, voire un éventuel contrôle par la Municipalité. Mais en lisant le postulat, ce n'est pas de ça qu'il s'agit. On parle d'un lieu destiné aux associations et c'est de ça que les associations ont besoin.

J'ai également des intérêts, je suis président d'une association locale. J'ai aussi présidé une association romande au niveau régional. J'ai pu tester la problématique importante du besoin en infrastructures. Là, il s'agit de proposer un lieu, comme des villes plus petites que Lausanne le font. On parle de salles de réunion, d'espace de coworking, un lieu pour entreposer des archives. Ce ne sera pas forcément gratuit, ça peut être payant. Le postulat reste très ouvert.

Je pense que renvoyer ce postulat à la Municipalité irait de pair avec le fait d'inviter la Municipalité à proposer des conditions auxquelles ces locaux seront proposés aux associations. On sous-entend qu'il y a un projet politique intérieur, je n'en suis pas sûr. Ce qu'on demande, c'est plutôt de savoir à quelles conditions se fera cette Maison des associations. Est-ce que ce sera gratuit, payant, ouvert aux associations lausannoises au niveau cantonal ? Ce sont ces éléments qui seraient intéressants à connaître. C'est pour cela que je vous invite à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Je me permets de prendre la parole après différentes prises de parole. En tant que président d'une association membre de l'USL, qui a une idée différente. Vous savez à quel point c'est compliqué de louer des locaux. On doit s'y prendre des semaines voire des mois à l'avance, ce qui ne correspond pas toujours aux besoins des petites structures.

Pour ce qui est de la structure culturelle, on a bien vu que dans le cas de la Maison Gaudard, le nombre direct de bénéficiaires de ces structures est vraiment limité. C'est pour cela que j'invite, par souci d'intégration de ces associations lausannoises autres, à soutenir ce préavis, vis-à-vis du besoin réel, qui était déjà clairement identifiable et vis-à-vis du soutien que l'on doit apporter à ce fort tissu que l'on a à Lausanne. Vous avez donné l'exemple de Neuchâtel, mais il y a aussi l'exemple de la ville de Genève avec une maison extrêmement riche en nombre de petits acteurs.

M. Johann Dupuis (EàG) : – On remercie Les Verts d'avoir déposé cette initiative. Petit rappel peut-être : il y a plus de vingt ans, Mme Diane Gilliard, membre du POP, avait déposé un objet

semblable au nom du groupe. C'est pour cela qu'on ne se voit pas ne pas soutenir cette demande, qui est toujours d'actualité. Les associations sont particulièrement importantes pour le dynamisme de la société civile lausannoise en particulier quand ces structures jouent un rôle pour les minorités, notamment les minorités sexuelles, ou la défense des secundos. Ces associations sont absolument essentielles. On parle des petites associations, pas des mastodontes. Il y a un millier d'associations qui ont de grandes difficultés à trouver des locaux à des prix abordables. C'est important pour ces associations de trouver un lieu. C'est synonyme de stabilité.

Le cas de la Maison des associations à Neuchâtel a été évoqué pour critiquer le concept, mais on peut citer en contre-exemple celle de Genève qui abrite des associations centrées sur les concepts de développement et de solidarité internationale. Il ne s'agit pas de mastodontes, mais bien souvent d'associations de petite taille. C'est bien possible donc de créer des lieux qui sont autant de possibilités de synergies. L'enjeu, et ça a été évoqué préalablement, c'est de savoir quels critères sont choisis pour ce type de lieu et c'est pour cela qu'il est important de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour qu'elle nous présente des moyens. C'est pour cela que le groupe Ensemble à Gauche vous invite à soutenir ce postulat.

M. Valentin Christe (UDC) : – J'observe que tous ceux qui se sont exprimés sont présidents d'associations. Au final, chacun de nous est président de quelque chose. Ça montre l'infinité d'associations qui existent. D'autre part, ça montre bien que dans le domaine associatif, l'impulsion doit venir de la base. C'est-à-dire du terrain.

Je remercie Mme Dumoulin de nous avoir fait part de son éclairage en tant que présidente de l'Union des sociétés lausannoises. Le chiffre évocateur qu'elle a mentionné de 30 % d'associations qui souhaiteraient la création de cette Maison des associations en réponse à la pénurie de locaux. Est-ce qu'on parle de mise à disposition des surfaces pour se réunir ou pour d'autres types d'activités ou est-ce qu'on parle aussi de soutien d'une politique de mise à disposition de services ? J'invite M. Vouillamoz à lire le rapport de commission, puisqu'il semble que les débats de la commission aient débordé un peu du cadre initial qui avait été fixé par le postulat. C'est à juste titre que certains dans ce débat mentionnaient ces éléments. Il est important dans ce débat, je vais lever le suspense, mais le groupe UDC va refuser ce préavis.

Vu les positions de ce soir, je n'ai pas beaucoup d'illusions ou d'espoir que le vote soit favorable. C'est pour ça que j'appelle, que nous appelons, la Municipalité dans la réponse qu'elle fournira dans le rapport-préavis de prendre soin de définir un certain nombre de critères pour s'assurer que les associations qui bénéficieront des prestations ou du soutien ou des locaux qui sont fournis à terme, de s'assurer que ces associations soient lausannoises.

Tout le monde a parlé de petites structures, qui auraient des difficultés, etc. Il faut qu'on évite les mastodontes qui bénéficient des prestations alors qu'ils pourraient se les offrir. Si on veut que cette démarche reste crédible et si on veut évacuer ce risque, on doit s'assurer que les structures retenues ont un lien direct avec la ville de Lausanne.

Sans quoi, l'ensemble de la démarche prête le flanc à la critique. Le groupe UDC va refuser la prise en considération de ce postulat tout en appelant la Municipalité à définir des critères dans le sens que je mentionne.

Mme Coralie Dumoulin (PLR) : – Mon intervention a été claire. Je ne mets en aucun cas en cause le rôle essentiel des associations. C'est mon travail en tant que présidente de les représenter et c'est un plaisir. Merci, monsieur Christe, d'avoir insisté sur le fait que j'avais mentionné en effet qu'uniquement 30 % des associations qui ont répondu à notre questionnaire se sont exprimées pour une Maison des associations, alors qu'on avait clairement posé la question. Monsieur Gafner, je suis désolée si votre association n'a pas répondu ou si elle se trouve dans les 30 %, mais je m'exprime au nom de la majorité ce soir.

Par ailleurs, une Maison des associations ne résoudra certainement pas votre problème de disponibilité de lieux de dernière minute. Ce ne sont pas cinq salles ou cinq bureaux qui vont faire en sorte que vous pourrez décider du jour au lendemain de vous réunir pour votre séance ou autre. De nouveau, il y a des salles de tailles diverses et variées, notamment à la SNO (Société de Navigation) à Ouchy, qui sont disponibles de manière flexible. N'hésitez pas à les appeler et vous pourrez obtenir un prix modique si vous êtes membres de l'USL.

Monsieur Brayer, vous dites que ce n'est pas l'idée de politiser ou de maîtriser par la politique ces associations. Moi, je me dis quand même que s'il y a une Maison des associations qui est mise à disposition par la Ville de Lausanne, il y a forcément quelque chose de politique là-dedans. Au moment du choix des associations, il y a forcément un choix politique. C'est humain. Quand quelqu'un décide, il va décider en fonction de ce dont il a envie. Ce ne sera certainement pas de manière complètement impartiale.

Finalement, monsieur Dupuis, par rapport à la Maison de Genève, je ne l'ai pas citée en exemple, car elle a été l'initiative des associations. C'est payant. Ce n'est pas la même structure qui est décrite dans le postulat de Mme Michaud Gigon.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Il y a quand même quelque chose que je ne peux pas laisser Mme Dumoulin dire de cette manière, c'est cavalier de penser que les services de la Ville, parce qu'ils doivent effectuer une fois un choix complètement arbitraire. C'est comme si vous disiez que, pour préserver le chalet communal, quand on s'inscrit, quelqu'un passe au crible les inscriptions et choisit en fonction de critères abscons quelle personne y a accès. Ce n'est pas comme ça que ça se passe.

Vous savez bien que, pour le refuge de Sauvabelin, il y a une liste. Vous réservez, si la place est libre, vous la prenez. Je ne vois pas pourquoi il y aurait des critères occultes qui seraient appliqués parce que ça passe dans le public. C'est un jugement de valeur qui est un peu dérangent pour tous les fonctionnaires qui travaillent à la Ville.

La discussion est close.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – La commission a décidé de prendre en considération ce postulat par sept oui, trois non et une abstention.

Par 51 oui, 15 non et deux abstentions, le postulat est pris en considération.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une maison des associations – pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Henri Klunge (PLR) et consorts « De l'espace pour nos commerçants »

Postulat de Mme Françoise Piron et consorts « Pour que les commerçant·e·s bénéficient d'une procédure administrative efficace »

Rapport

Rapporteuse : Mme Laura Manzoni

Membres : M. Denis Corboz, M. Benoît Gaillard, remplacé par Mme Lara Martelli, Mme Esperanza Pascuas, M. André Mach, remplacé par M. Sébastien Kessler, M. Henri Klunge, Mme Alice Genoud, remplacée par M. Ilias Panhard, Mme Claude Grin, M. Georges-André Clerc, M. Axel Marion, remplacé par M. José Martinho, Mme Anita Messere.

Mme Françoise Piron, absente.

Administration communale : M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, Mme Florence Nicollier, cheffe du service de l'économie, M. Julien Praz, service de l'économie.

1) Postulat de Mme Piron : « Pour que les commerçants bénéficient d'une procédure administrative efficace »

Présentation par le postulant présent

Ce postulat propose de mettre en place, au sein du Service de l'économie, un modèle permettant de faciliter l'accès à l'administration pour chaque commerçant souhaitant ouvrir, développer et exploiter un commerce grâce à une personne répondante l'accompagnant tout au long des divers processus.

Discussion générale

D'après plusieurs commissaires, cette mesure serait la bienvenue car elle permettrait d'accélérer l'administration et la création d'emplois, d'offrir une opportunité et de répondre à la grogne existante contre le Service de l'économie. Avoir une personne de contact faciliterait la tâche et donnerait une meilleure image de ce service. Ce poste pourrait également être développé avec le personnel déjà en place, à condition que cela ne crée pas une charge de travail inconsiderée. Passer de la Police du commerce au Service de l'économie, permettrait d'augmenter le concept d'un service à disposition des administrés et non d'une police contraignante.

Un-e membre de la commission estime que le Service de l'économie est très disponible. La problématique évoquée dans ce postulat n'est pas présente, il suffit de demander et suivre la check-liste.

Un-e autre membre de la commission demande combien de plaintes sont adressées au Service de l'économie, le nombre de personnes concernées et si cette mesure permettrait d'améliorer la situation.

Un-e commissaire suggère d'établir un agenda et de prendre exemple des administrations publiques françaises qui sont ouvertes le samedi matin.

Un modèle sur la base de la plateforme pour les permis de construire ACTIS (CAMAC) pourrait également être développé par le Service de l'économie.

M. le Municipal précise que l'administration est complexe (règles de rang fédéral, cantonal, communal, directives, normes, etc.) et que l'administration ne dispose pas toujours de l'ensemble des informations qui lui permettant de répondre complètement et précisément à une sollicitation. Ce postulat a l'intérêt de mettre en évidence l'importance de la première personne contactée qui peut orienter l'administré vers un autre service comptant ou l'accompagner à travers les démarches. Cependant, la personnalisation a également ses inconvénients, des problèmes individuels pouvant apparaître et il est difficile d'assurer que la même personne contactée soit toujours disponible. Le nombre de cas où il n'y a pas de suivi est très faible et tous les règlements et formulaires sont transparents et consultables sur internet.

La cheffe du service de l'économie précise qu'il ne faut pas comparer des situations juridiquement différentes. Il est important de distinguer les manifestations (qui bénéficient d'un ordre allégé, les gestionnaires accompagnent les organisateurs tout au long du processus) et les commerces permanents, dont le régime diffère selon le type (les magasins sont contraints par les horaires, alors que les établissements de jour ou de nuit par diverses normes inscrites dans une variété importante de bases légales, telles que les normes de construction). Elle rappelle que le législateur cantonal a voulu veiller à la non-prolifération d'établissements lors de la suppression de la « clause du besoin » en 1995 et qu'une des raisons du sentiment de grogne existant découle de ce choix politique. Elle rappelle que les procédures sont bien présentes et bien cadrées et qu'il est important de faire attention dans l'utilisation des termes (il est plus facile d'obtenir un permis temporaire pour une manifestation que d'obtenir une licence assortie d'une terrasse car l'impact est différent). Finalement, elle rappelle que les licences sont du ressort de la loi cantonale et que les communes n'ont aucun pouvoir dans ce domaine. Elle informe les membres de la commission qu'aujourd'hui, à Lausanne, il existe 22 établissements de nuit et 650 établissements de jour dont 500 avec terrasse et que le taux de renouvellement annuel des licences cantonales est de 30% environ (sachant qu'il y a plus de changements d'exerçants que de changements d'exploitants en raison du double principe de licence : une licence est composée du permis d'exercer et du permis d'exploiter pour des locaux précis qui doivent répondre aux normes).

2) Postulat de M. Klunge : « De l'espace pour les commerçants »

Présentation par le postulant

Ce postulat vise à dynamiser les commerces et animer les rues de la Ville en offrant un espace de quelques mètres (3m par exemple) devant les devantures afin que les commerçants puissent montrer ce qu'ils font, se démarquer et attirer les chalands, en veillant bien entendu à ce que les travaux des services d'urgence ne soient pas perturbés et en mettant en place certaines restrictions esthétiques.

Discussion générale

Le postulant précise, en réponse à une question de M. le Municipal, que lorsqu'il parle de « commerces », il ne souhaite pas modifier les règles concernant les établissements de jour (débit de boissons) et leur terrasse, mais il se réfère principalement aux magasins. Cet espace gratuit serait dédié à leur anticipation commerciale dans le but d'en améliorer la visibilité et d'enjoliver la rue.

Un-e commissaire estime qu'il y a eu très peu d'amélioration dans l'administration publique depuis 1983 et constate qu'un grand nombre de commerçants est soucieux de places de parc et se plaint de l'intransigeance de l'Office du stationnement, notamment dans les places de parc interdit.

D'autres commissaires se demandent si les commerçants sont intéressés et s'inquiètent du flux des piétons (des normes envisagent une largeur de minimum 180 cm. Il faudra donc tenir compte des éventuelles contraintes légales, quelque soit le nombre de mètres mis à disposition) ou encore des moyens de mobilité douce circulant sur les trottoirs.

Des membres de la commission suggèrent de préciser les possibilités en matière de décorations et d'organisations devant les devantures, en tenant compte des lieux (rues piétonnes, rues à circulation ...) et des quartiers et d'inclure une réflexion plus poussée concernant le mobilier urbain, visant une certaine unification au niveau de la signalétique afin d'éviter le côté patchwork.

Un-e commissaire affirme que cette possibilité existe déjà pour les commerçants et se demande si le frein à ces pratiques est le prix du domaine public. La Cheffe du service de l'économie précise que le montant actuel à payer pour la location du domaine public (terrasse ou anticipation commerciale) est de CHF 7.- le mètre carré par mois. Un-e commissaire est pour la facilitation mais contre la gratuité de la mesure proposée alors que selon un-e autre membre de la commission cette mesure, gratuite, pouvant encourager les terrasses, devrait prévoir une indemnisation pour les commerces qui ne peuvent pas en avoir. Quelqu'un suggère une différenciation selon les périodes de l'année concernant la gratuité de l'espace (par exemple, pour les fêtes de fin d'année).

M. le Municipal voit deux intérêts dans ce postulat : une animation des rues plus importante et une plus grande visibilité pour les commerces, tout cela gratuitement. Il soulève l'exemple de Zurich où il existe un tarif différencié entre terrasses et anticipation commerciale et il se demande si cette mesure pourrait être applicable à Lausanne. Il remarque également qu'il ne faudrait pas que cette mesure conduise à l'encombrement des rues. Finalement, il fait remarquer que la Ville ne souhaite pas que les magasins ayant la possibilité de vendre des boissons puissent aménager des mini-terrasses devant leur devanture et qu'il est important de garder un avantage comparatif pour les établissements. Il faut donc éviter que tous les petits magasins aient, en même temps que leur activité de vente originelle, une activité de café sur l'espace public. Il insiste sur le fait que cette mesure ne doit pas contribuer à l'augmentation incontrôlée des terrasses.

La **Cheffe du service de l'économie** rappelle que c'est très important de bien distinguer les termes, notamment entre différents types de commerces (la distinction entre magasins et établissements est indispensable).

Le postulant précise que les mètres devant les devantures ne sont pas demandés pour le débit de boissons. Afin de clarifier son postulat, il propose que le terme de « commerce » soit remplacé par « magasins ». Il modifie donc la conclusion de son postulat de la manière suivante :

« La présente initiative invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'octroyer un droit d'usage sur les premiers mètres du domaine public devant les devantures des magasins lausannois à l'exclusion de la création de zones de consommation ».

Cette modification est acceptée à l'unanimité par les membres de la commission.

Conclusion de la commission

Suite à la discussion, la prise en considération du postulat de Mme Piron est acceptée par 8 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

La prise en considération du postulat de M. Klunge est acceptée par 6 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.

Discussion

Mme Laura Manzoni (EàG) : – Je n'ai rien à ajouter.

La discussion est ouverte.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je ne sais pas dans quel ordre on voulait aller, mais je vais y aller. Je vais m'exprimer sur le postulat que j'ai déposé pour que les commerçants bénéficient d'une procédure administrative efficace. Il s'agissait d'un postulat qui tendait à simplifier les procédures administratives lorsqu'on ouvre un commerce à Lausanne. Depuis, il y a eu le COVID, il y a eu toutes les restrictions qu'on connaît. Je voudrais saluer les membres de l'administration, parce que, de ce que j'ai vu, il y a beaucoup de choses qui ont été mises en ligne et des procédures qui ont été simplifiées. Par internet aussi... De ce que j'ai entendu, les procédures ont été facilitées et une partie des choses ont avancé sur ce sujet. Je remercie les personnes qui œuvraient pour cela dans les services concernés. Cela dit, je pense que ce besoin de simplifier les démarches reste, et c'est pour ça que je vous propose de renvoyer ce postulat pour un rapport-préavis à la Municipalité.

Mme Valérie D'Acremont (Les Verts) : – Par rapport au postulat Klunge, le groupe des Verts soutient la pérennité des petits commerces vendant des produits locaux utiles, y compris au centre de Lausanne. Dans la pesée des intérêts, il nous semble cependant que l'espace public des rues et des places est précieux et limité. Il doit être préservé pour les rencontres et le déplacement des habitants, en particulier à mobilité douce, ainsi que pour la plantation des arbres et l'extension de zones de biodiversité qui sont déjà prévues.

Il existe d'autres moyens plus efficaces pour soutenir nos petits commerçants. De plus, le risque d'une défiguration en raison de panneaux publicitaires aux structures peu esthétiques et polluantes est important. Le groupe des Jeunes Verts s'est prononcé en majorité contre le postulat.

M. Sébastien Kessler (Soc.) : – Nous voulons tous et toutes une administration efficace et transparente. Plus encore si cela permet une simplification. Sur le fond, le groupe socialiste soutient cela. La question est de savoir s'il est opportun de personnifier une tâche, car cela a des avantages – d'efficacité, de responsabilité, de visibilité – comme des inconvénients en cas d'absence ou si la personne en question est peu motivée. Et parfois, l'inverse est bénéfique. Plus de collaborateurs et de collaboratrices sont impliqués, plus cela amène de nouvelles manières de traiter des demandes et des processus. Et ainsi, améliorer la prestation.

Parfois, c'est une bonne idée, parfois une fausse bonne de personnifier. Probablement, on a tous été témoins une fois ou l'autre de cela. Mais le postulat demande seulement d'étudier cette possibilité, et ce seulement pour le contact. Cela semble raisonnable comme effort, qui plus est cela peut avoir valeur de test sans forcément le pérenniser. Le groupe socialiste soutient et vous invite à faire de même.

Je me permets de prendre la parole directement sur le postulat de M. Klunge, la question est ici plus délicate. Patchwork et encombrement des rues, nombreuses contraintes liées aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, aux véhicules, etc. ; la gratuité comme proposé dans le corps du texte mais pas en conclusion, ou non, durant une période de l'année, etc. Quid des contrôles : mètres, tarifs, périodes, etc. ? Le postulat a d'ailleurs été modifié en commission.

Un mot sur l'accessibilité universelle des devantures et notamment pour les personnes à mobilité réduite – personnes âgées ou non voyantes en premier lieu. Il est parfois difficile, voire dangereux, de déambuler. On l'a vu avec l'extension rapide des terrasses à laquelle il faut ajouter les livraisons, les encarts publicitaires plus ou moins sauvages, les travaux, les zones qui dépendent plus ou moins du domaine public, je pense au Flon notamment.

J'invite au respect le plus strict des normes que nous connaissons, même si elles sont non contraignantes, tout en étant conscients que les contraintes sont variées et nombreuses.

En conclusion, ici aussi, le postulat demande seulement d'étudier l'opportunité sur quelques mètres sans exiger la gratuité. Dans ce contexte, le groupe socialiste se rallie à cette proposition et vous invite à en faire de même.

Mme Laura Manzoni (EàG) : – J'enlève ma casquette de rapportrice pour vous faire part de la position du groupe Ensemble à Gauche, qui acceptera la proposition, qui va dans le sens d'un service plus adapté aux besoins des commerçants. Mais le postulat Klunge impliquera des pertes financières pour la Ville au profit de zones de publicité gratuite et nous vous invitons à en faire de même.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Le groupe UDC soutiendra les deux postulats. Nous considérons que le commerce de proximité à Lausanne doit être défendu et développé. Vous le savez, il vit des moments difficiles liés à la pandémie, mais aussi à des changements structurels. Lausanne, qui a un des taux d'emploi les plus bas intra-muros de toutes les villes suisses, doit faire un effort pour aider ses commerçants.

Par ailleurs, je ne peux pas m'empêcher de faire une petite pique à mes collègues Verts. J'ai bien noté la position des Jeunes Verts, mais j'aimerais savoir ce que pensent les vieux Verts, s'ils soutiennent ou pas ces deux postulats. Peut-être que Mme D'Acremont pourrait nous éclairer.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Le groupe PLR va soutenir ces deux postulats pour rapport-préavis. J'aimerais remercier le Parti socialiste, la gauche et l'UDC de se préoccuper des commerces lausannois. Comme mon collègue Moscheni l'a dit, on peut être attentif à ce que de bonnes conditions de travail soient offertes. Avec le nombre de travaux qui se déroulent à Lausanne, beaucoup de commerçants vont souffrir de cette situation et nous devons tout mettre en œuvre pour faciliter la durabilité et la viabilité de nos commerçants. Souvent, ce sont des familles qui tiennent ces commerces. Pour eux, c'est leur raison de vivre. Il est de notre responsabilité de mettre tous les moyens en œuvre pour que le maximum de commerces résiste à la modification structurelle et urbanistique de la ville. Je vous remercie de renvoyer ces deux postulats pour rapport-préavis à la Municipalité.

La discussion est close.

Mme Laura Manzoni (EàG) : – La commission a accepté la prise en considération du postulat de M. Klunge par six voix pour, trois voix contre et deux abstentions.

Le Conseil, par 46 oui, 17 non et 4 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

Mme Laura Manzoni (EàG) : – La commission a accepté le postulat de Mme Piron par huit voix, une voix contre et une abstention.

Le Conseil, par 63 oui, 0 non et 1 abstention, approuve la conclusion de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Henri Klunge : « De l'espace pour nos commerçants »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Réponse au postulat de M. Yvan Salzmann « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois »

Préavis N° 2019/34 du 4 septembre 2019

Culture et développement urbain

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – Depuis le dépôt de mon postulat le 2 juin 2015, il y a eu de grands efforts, qui ont porté leurs fruits. La Municipalité a largement développé son offre dans le cadre d'une politique active de soutien aux artistes. Ces intentions excellentes se concrétisent dans l'ombre du projet par un dialogue permanent et un processus collaboratif avec les artistes des différents domaines des arts plastiques au sens large. Je ne peux ce soir que remercier le Service de la culture qui a su intensifier ses projets individuels ou collectifs. Il ne faudra pas relâcher les formes. Dès lors, le Parti socialiste vous encourage à adopter la réponse de la Municipalité à mon postulat.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Je ne peux que saluer ce rapport-préavis quant à sa qualité, sa bonne vision de la situation et ses intentions. Toutefois, nous sommes en février 2022, ce postulat date de 2015, le rapport-préavis de septembre 2019 et notre commission a siégé en février 2020.

Qu'en est-il aujourd'hui de la réalisation de ces intentions ? Qu'en est-il de Malley, de Sébeillon, du Vallon, de Crissier, de Vers-chez-les-Blanc ? Y a-t-il de nouveaux projets issus de nouvelles prospections ?

Ce rapport-préavis va vraiment dans la bonne direction, que ça soit dans la collaboration avec les artistes ou la recherche de solutions adéquates. Ces solutions sont encore éphémères, espérons qu'un jour on aboutisse à des solutions pérennes. Le groupe des Verts accepte ce rapport-préavis et vous incite à en faire de même.

La discussion est close.

Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice remplaçante : – La commission a voté pour le rapport-préavis avec huit voix pour, une abstention et une voix contre.

Le Conseil, par 58 oui, 0 non et 4 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2019/34 de la Municipalité, du 4 septembre 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yvan Salzmann « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois ».

Réponse au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels »

Préavis N° 2019/29 du 11 juillet 2019

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur remplaçant : – Le rapport de mon collègue n’apporte pas de remarques particulières de ma part.

La discussion est ouverte.

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Lors de cette courte commission de quinze minutes le 12 mars, notre ancien collègue Jean-Daniel Henchoz, auteur de ce postulat, a fait part de sa satisfaction de la réponse de la Municipalité. Il tient à remercier la Municipalité pour sa prise de décision et la décision d’exonérer les trois pêcheurs professionnels de notre ville. Au nom de ces pêcheurs, je vous transmets leur satisfaction et leurs remerciements. Le groupe PLR acceptera les conclusions de ce rapport-préavis et vous demande de faire de même.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Le groupe des Verts rejoint les explications données dans les réponses de la Municipalité quant à l’importance de maintenir une activité professionnelle découlant du savoir-faire local et permanent et d’exploiter les produits du terroir en favorisant les cycles courts. Vu l’intérêt que présente cet intérêt pour la nullité, une exonération des taxes pour les pêcheurs s’inscrit bien à l’article huit. A noter qu’à la réponse aux postulats déposés en 2015, la Municipalité avait indiqué qu’il y avait alors trois pêcheurs présents sur notre commune et il semble que ça soit toujours le cas. Ce qui montre bien que l’impact sur les finances de la Ville sera minime. Ce qui amène le groupe des Verts à accepter les conclusions.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Nous n’avons pas encore tous renoncé à manger du poisson, ce qui me réjouit. C’est aussi l’occasion de dire que la décision de la Municipalité d’exonérer les pêcheurs professionnels de la taxe d’amarrage et d’occupation n’a en effet pas eu de conséquence sur le nombre de pêcheurs professionnels à Lausanne, mais pas pour une raison de ratio entre les coûts et les recettes, mais simplement parce qu’il y a un *numerus clausus* pour le nombre de pêcheurs professionnels à Lausanne. Il n’y avait donc pas de lien entre le nombre de pêcheurs et les taxes prélevées.

La Municipalité est toujours dans l’esprit de favoriser une activité professionnelle, le cas échéant les circuits courts, et l’exploitation des ressources halieutiques du Léman. Merci aussi pour les différentes remarques adressées à la Municipalité.

La discussion est close.

M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur remplaçant : – La commission a accepté à l’unanimité et vous invite à en faire de même.

Le Conseil, par 63 oui, 0 non et 4 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2019/29 de la Municipalité, du 11 juillet 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

d’adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz : « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d’amarrage et d’occupation pour les pêcheurs professionnels ».

Postulat de M. Xavier Company (Les Verts) et consorts « Et la cour d’école, c’est pour les garçons ou les filles ? »

Postulat de M. Pierre Conscience (EàG) et consorts « Pour un espace de vie commune et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises »

Postulat de M. Xavier Company (Les Verts) et consorts « Un premier pas vers un espace public égalitaire »

Rapport

Présidence :	Mme Muriel Chenux Mesnier
Membres présents :	Mmes Caroline Alvarez Henry, Florence Bettschart-Narbel, Françoise Piron, Sima Dakkus, Stéphanie Moser MM. Jacques-Etienne Rastorfer, Yvan Salzman, Xavier Company, Pierre Conscience, Valentin Christe, Jean-Luc Chollet
Représentant de la Municipalité :	M. David Payot directeur d'Enfance, jeunesse et quartiers Mme De Kerkove, cheffe de service SEP-S Mme Maelle Buick, Division Espace publics RM
Notes de séance :	Mme Vanessa Maurer assistante de direction SEP-S que nous remercions pour son excellent travail

Date et heure : 22 Juin 2020 de 10heure à 11h40

Lieu : Casino de Montbenon

La commission commence par examiner le **postulat de Monsieur Company « un premier pas vers un espace public égalitaire »**

Il est relevé que dans le cadre de l'ordonnance des panneaux de circulation (OSR), il n'y a pas un seul panneau qui représente une femme. Les seules récurrences féminines sont utilisées pour illustrer des femmes enceintes ou avec un enfant. D'autre part les personnes handicapées sont généralement représentées par une personne âgée. A Genève, les panneaux ont été adaptés de manière plus égalitaire afin de refléter la réalité de la société.

La discussion s'engage et les éléments suivants sont évoqués :

Une de personne présente souligne l'absence de la déléguée à l'égalité de la ville pour cette séance. La Municipalité répond qu'au stade de la prise en considération du postulat sa présence n'est pas forcément requise.

Les avis sont partagés entre celles et ceux qui estiment que cette mesure n'est pas nécessaire. Pour certain-e-s le propre d'un symbole n'est pas de rassembler les diversités sous une représentation graphique, on ne peut pas faire un symbole par individu mais que des symboles différents pourraient également convenir, et par le fait qu'il faut relativiser l'importance d'avoir espace public égalitaire, d'avoir une vision globale pour un espace public inclusif et intergénérationnel serait plus important, que nous ne sommes pas obligés de suivre l'exemple genevois. Par contre, d'autres estiment que cette symbolique est importante pour faire évoluer la prise de conscience des représentations qui marquent des activités clivées dans l'inconscient de la population, que cette démarche va dans le sens de l'égalité même si elle est très ciblée et amène un plus dans la politique égalité de la ville.

Il est souligné que l'espace public n'est pas un lieu neutre qu'il y a un enjeu réel de ces panneaux de signalisation, toutefois ce postulat pourrait s'intégrer dans une politique beaucoup plus globale de la ville qui concerne les conditions du personnel, la formulation des courriers adressés aux habitants, et le vécu dans l'espace public.

Concernant l'ordonnance sur la signalisation routière OSR il est précisé que cette loi cadre est précise et que le canton de Genève a eu des discussions avec l'OFROU, les changements peuvent être effectués sur les panneaux indicatifs et pas sur ceux de prescription.

Conclusions de la commission : Postulat « Un premier pas vers un espace public égalitaire » de Monsieur Company

La prise en considération du postulat est acceptée par 7 voix pour 5 voix contre sans abstention

La commission examine le deuxième postulat « **Pour des espaces de vie et activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoise** » de Monsieur Conscience.

Le postulant explique qu'il s'agit d'une réflexion sur les espaces scolaires et parascolaires du point de vue de l'égalité des genres, une diversification et un meilleur partage des activités seraient souhaitable afin de réduire les clivages.

La commission examine le troisième postulat « **Et la cour d'école c'est pour les garçons ou pour les filles** » de Monsieur Company

Le postulant pense que les cours d'école n'offrent pas les mêmes possibilités aux filles qu'aux garçons et que la participation des enfants dans cette réflexion est essentielle pour avancer dans cette démarche de places de jeux égalitaires.

Les éléments de réflexion suivants concernant le 2^e et 3^e postulat sont évoqués par les commissaires :

Un des commissaires souligne que le concept 360 degré du DFJC qui vise à l'inclusion dans ces divers aspects est très important, la mixité actuelle est fondamentale et apporte la sérénité.

Il est signalé qu'un postulat a déjà été renvoyé à la Municipalité depuis bientôt 3 ans et contient déjà l'essentiel de la préoccupation des 2 postulats pour les cours de récréation, comme le montre l'extrait cité « *De plus, pour les temps scolaires, nous suggérons que la Municipalité engage une réflexion sur « des cours de récréation du XXI^e siècle », tenant compte notamment des travaux récents sur les rapports de forces et les renforcements des stéréotypes liés au genre qui y sont à l'œuvre, (...)* ». Le débat pour l'acceptation de cet élément est donc relativement vain sur le fond.

De plus, il est relevé que la réalité ne pouvant pas être réduite aux seuls rapports de genre, la phrase citée se poursuivait par « (...) ainsi que sur l'accessibilité et l'adaptation à tout élève, quel qu'en soit l'éventuel handicap ».

Un autre souligne que les garçons sont souvent dominants dans les cours de récréation, il n'est pas nécessaire de remanier les sites actuels. Quels sont les jeux plutôt féminins comment mélanger concrètement les filles et les garçons dans un espace neutre ?

Il est également souligné qu'une cohérence entre les différents espaces est nécessaire et une mixité dans l'utilisation des espaces de la cour d'école devrait également s'appliquer dans les autres lieux. Le but de la récréation est que les enfants puissent se défouler entre les cours et certains jeux statiques ne correspondent pas à cet objectif, il faudrait dépasser les clichés en essayant de promouvoir des activités sportives indépendamment du sexe.

Les grands espaces peuvent facilement être investis par des groupes, si les espaces ne sont pas définis, il n'y pas de possibilités d'avoir différentes activités correspondant à chaque tempérament.

Un des exemples donnés est celui du babyfoot qui intégrant des personnages de footballeurs et de footballeuses, démarche pas anecdotique car elle intègre la question concernant les espaces et des outils à disposition pour atteindre cette mixité.

La Municipalité précise que le débat s'intègre dans le cadre du débat Eggenberger qui fixait trois enjeux : l'adaptation à l'évolution démographique, assainissement du parc immobilier et adaptation des bâtiments scolaires au besoin de la pédagogie actuelle et du quartier. La démarche prévue est de développer un projet pilote en vue d'une pratique générale ensuite.

Conclusion de la commission : Postulat de Monsieur Conscience « Pour des espaces de vie et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises »

La prise en considération est acceptée par 10 voix aucun non et 2 abstentions

Conclusion de la commission : Postulat de Monsieur Company « Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou pour les filles »

La prise en considération est acceptée par 8 voix pour 3 contre et 1 abstention

Discussion

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) : – Je n'ai pas de modification à apporter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Caroline Devalonné Dinbali (Soc.) : – Je vais parler des trois postulats. Je suis enseignante dans un établissement primaire à Lausanne depuis plus de vingt ans, et la cour de récréation fait partie de mon quotidien. La question du genre y est omniprésente, et pourtant invisible. L'impact de la disposition centrale de certains types d'activités au détriment des autres n'est que peu conscientisé par les utilisateurs et les spectateurs. De nombreuses études font état d'un espace ségrégué sous le regard d'un adulte. Il y a donc un enjeu important dans l'éducation des enfants qui rejoint la politique égalitaire menée par la Ville de Lausanne.

De manière plus large, la question des préaux scolaires pourrait être repensée. Ils sont souvent peu végétalisés, avec un manque d'ombrage et d'abri en cas de pluie et peu fournis en jeux pour les élèves des différents âges. Un postulat déposé par le Parti socialiste demandant un état des lieux des cours de récréation en 2007 n'a toujours pas fait l'objet d'un rapport-préavis. Il est maintenant plus que temps de se pencher sur la question. Je remercie les postulants d'avoir réactivé cette question.

La question de l'image par les panneaux publics des panneaux de signalisation est aussi posée. C'est bien souvent, là aussi de manière inconsciente, que ces images ont un impact dans notre société. Je vous invite donc, au nom du Parti socialiste, à accepter la prise en considération de ces trois postulats.

Mme Patrizia Mori (UDC) : – Je vais d'abord me pencher sur le premier postulat. Puis sur les autres. Si on lit vraiment ces postulats, on a plutôt l'impression de lire des extraits de la French Theory, avec tous les clichés mentionnés.

Je commence par les panneaux, étant donné que je suis une personne en fauteuil roulant. Si vous mettez une jeune fille ou un petit garçon en fauteuil roulant, ça ne changera rien pour moi, je ne vais pas commencer à marcher.

Pour les autres, on dirait une expérience sociologique à grande échelle. Ces expériences ont déjà été menées ces trente dernières années et sont illustrées par le paradoxe du genre. Sa définition est plus une société est égalitaire, plus on efface les stéréotypes de genre et plus ceux-ci auront tendance à se manifester – et pas qu'un peu.

Prenons les exemplaires pays nordiques, berceau de la « bien-pensance » et connus pour être fortement égalitaires. L'égalité est un excellent indicateur économique, mais cette égalité a tendance à disparaître lorsqu'on choisit la carrière. Les infirmiers sont majoritairement des femmes et les hommes rarement esthéticiens. Ces pays sont également les champions des abus sexuels commis sur les femmes. Un rapport d'Amnesty International indique que 30 % des femmes dans les pays scandinaves ont été victimes d'abus de la part de leurs partenaires, contre 22 % dans le reste de l'Union européenne.

Pour moi et le groupe UDC, neutraliser l'espace public quand celui-ci n'est pas sécurisé ne sert strictement à rien. Le groupe UDC vous invite à voter non.

Mme Sima Dakkus (Les Verts) : – « On ne naît pas femme, on le devient », écrivait Mme Simone de Beauvoir. Dans ce postulat, en 2020, Xavier Company demandait un premier pas vers un espace égalitaire et interrogeait si la cour d'école était pour les garçons ou pour les filles. Quelques mois plus tard, les deux postulats ont été traités, de même que celui de Monsieur Pierre Conscience, en faveur des espaces de vie commune et des activités pédagogiques égalitaires. « Devenir soi est l'aventure de toute une vie », comme dirait Virginia Woolf.

C'est déjà dans les crèches, mais à l'école surtout que se font les premiers pas sur la relation et l'éducation égalitaire. C'est donc une étape fondamentale pour infléchir d'une part l'image qu'ont les filles d'elles-mêmes et d'autre part celle qui est renvoyée de l'extérieur. La cour d'école révèle l'occupation différente d'un espace commun. L'espace central dédié au foot et les filles discrètement en périphérie est un cliché destiné à disparaître. Les choses ont bougé et vont dans ce sens.

Dans le cadre de la rénovation de ses préaux, la Ville d'Yverdon a créé des espaces décentrés permettant de diversifier les occupations et les jeux. La Ville de Genève a décidé de réserver une fois par semaine dans une école la cour aux filles, où elles peuvent librement habiter l'espace.

Ouvrir l'espace de manière équitable au genre est un geste symbolique fort. Les écoles nouvellement conçues sauront élargir le point de vue pour que l'égalité entre les filles et les garçons à l'école

présage l'avancée de l'égalité pour les futures générations lausannoises. Le groupe des Vertes et Verts soutiendra donc évidemment le renvoi à la Municipalité de ces deux postulats.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Nous avons trois postulats. Je ne vais pas forcément dans l'ordre des postulats. Je commence par l'espace public, plus égalitaire. Et les fameux panneaux de circulation. Le groupe PLR va soutenir le renvoi de ce postulat à la Municipalité, mais j'aimerais bien que dans la réponse de la Municipalité, il y ait l'évaluation de ce qui a été fait à Genève. Ça a fait couler beaucoup d'encre. Personnellement, je ne sais pas, je ne prendrai pas position là-dessus.

Ce n'est évidemment pas seulement par les panneaux de signalisation qu'il faudra passer. Il y a beaucoup de choses à faire sur l'espace public pour le rendre égalitaire. Pour qu'autant les hommes que les femmes se sentent à l'aise pour circuler dans l'espace. J'aimerais bien savoir quel est l'impact qu'ont eu ces panneaux. On en a entendu parler au début, mais ensuite il n'y a pas eu d'analyse sur l'impact à long terme. Je serai donc ravie d'avoir un postulat sur cette question des genres dans l'espace public.

Deuxièmement, j'aimerais parler également du postulat « Pour des espaces de vie et activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises », de notre collègue Pierre Conscience. En lisant cela, j'aimerais rappeler tout le travail qui a été fait par les bureaux de l'égalité au sein de ces questions-là. Depuis deux ou trois ans, il y a eu les fiches égalité, tout un travail qui a été fait sur ces aspects pédagogiques. J'ai l'impression, quand je lis le texte du postulat, que c'est comme si on n'avait rien fait depuis vingt ans. J'aimerais juste rappeler et saluer ici le travail. Comme l'a dit une déléguée à l'Égalité il y a deux ans, il n'a pas été très facile de s'entendre sur chaque fiche technique pour chaque niveau pédagogique. Ça a été un travail de longue haleine. Vous savez comme pour une phrase ou un mot, on peut faire des heures de débat alors là, c'était des fiches entières. Comme beaucoup, j'ai trouvé très long pour avoir ces premières fiches pédagogiques au sein des manuels lausannois. Ça a mis du temps à s'enclencher, le travail n'est pas fini, mais je le salue ici.

J'aimerais aussi rappeler que dans ce travail pédagogique, il y a des associations qui depuis trois ou quatre ans travaillent aussi dans les écoles et rajoutent pas seulement ces fiches pédagogiques, mais aussi des ateliers. C'est un travail de longue haleine. Ce sont des petites associations qui ont commencé à rentrer à l'école. Entrer à l'école, ça peut paraître facile, mais ce n'est pas si facile que ça d'aller partout et que toutes ces idées soient développées de façon uniforme dans toutes ces écoles. Ça a été un long travail que l'on a commencé, pour ma part, dans les années nonante, d'abord dans les gymnases, puis dans les écoles primaires. Ce n'est pas forcément facile de faire se rencontrer des mondes très différents pour parler d'égalité.

Je fais donc partie d'une des associations qui travaillent dans les écoles. Le projet s'appelle « La mixité, ça commence à l'école », donc ça s'inscrit bien dans le postulat de M. Pierre Conscience.

Il serait bien aussi que l'on ait un listing de tout ce qui existe déjà, pour renforcer ce qui existe. Nous avons besoin sur le terrain d'une visibilité, d'une meilleure coordination et plus de moyens. Je ne demande pas à la Ville plus d'argent. Plus de moyens, ça veut dire beaucoup de choses, aussi plus de personnes qui rentrent dans ces activités. Nous allons donc aussi soutenir ce postulat.

Je passerai au troisième point concernant les cours d'école. Il est évident que la cour d'école avec rien du tout, juste rectangle avec du béton partout, ça donne l'impression qu'il n'y a que ceux qui sont prêts à courir derrière un ballon, pas forcément des garçons, mais ce sont eux et elles qui prendront tout l'espace de l'école, tout l'espace de la cour d'école. Maintenant, on a des cours d'école qui ont évolué. Toutes les cours d'école ne sont pas à mettre dans le même paquet. J'ai moi-même, comme je travaille dans les écoles actuellement, j'ai été étonnée que dans certaines écoles, j'arrivais sur le préau et je voyais des filles et des garçons jouer au foot ensemble. Ça m'a surprise. Dans ma tête, j'avais l'idée que ce ne sont que les garçons qui jouent dans la cour d'école au foot. Il commence à y avoir de plus en plus de filles qui jouent avec les garçons. Ça, c'est quelque chose de bien. Elles s'intègrent. Tout l'enjeu, c'est d'intégrer les filles dans les groupes de garçons et les garçons dans les groupes de filles. C'est une évolution qui se fait. Quand on interroge sur les sports, les filles et les garçons dans les écoles, j'ai toujours un peu tout le monde qui fait du foot par exemple. Il y a quand même une évolution.

Je voudrais dire que les enseignants à qui je me suis adressée, pas tous, il y a encore beaucoup de choses à faire là-dedans, mais ils ont tendance à être plus attentifs à ce qui se passe dans la cour

d'école et à essayer que tout le monde joue ensemble pour ne pas créer ces trucs trop genrés et que certains restent à l'écart. Ils sont attentifs, ils ont progressé. J'ai une préopinante qui est maître d'école qui ne voit pas ça, mais ça dépend des établissements. J'aimerais saluer leur travail. On leur demande beaucoup. Il faut être sur tous les fronts, plus le Covid qui n'a pas facilité les choses pour ces animations à l'école. Il y a beaucoup de choses qui ont beaucoup progressé. Je voulais le souligner ici.

Quand on dit qu'il faut changer le niveau d'école, ça veut dire que quand on a vu les budgets dans d'autres villes, ça veut dire parfois toute une refonte de structure qui coûte très cher. Je voulais vous dire qu'il y avait aussi des choses... (*La cloche retentit*) Excusez-moi, ce sont trois objets, des choses qui étaient beaucoup plus simples. J'ai vu par exemple, et je donne l'idée pour le postulat, des caisses de jeux que les enseignants mettent dans la cour d'école et qui permettent aux enfants d'avoir des jeux qu'ils peuvent faire à plusieurs au sol. Ça diversifie l'offre des jeux que nous avons dans la place. Ça marche. Pour que les garçons et les filles, comme le dit le postulat, se mélangent et jouent ensemble.

Ce n'est pas forcément changer toute la structure de la cour, c'est parfois des petites choses qui peuvent améliorer beaucoup la dynamique générale.

Je finirai par dire que malgré tout, pour qualifier les garçons, ils s'autorisent à faire ce qu'ils souhaitent dans la vie et que les filles osent jouer dans la cour d'école, n'oublions pas les proches et les parents. N'oublions pas de dire à nos filles qu'elles sont capables et qu'elles peuvent faire ce qu'elles souhaitent. Nous allons soutenir aussi ce troisième postulat.

Le président : – Je vous demande de respecter le délai qui vous est imparti. Néanmoins, vu qu'il y a trois postulats, j'ai laissé de la marge.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Bien que nous partagions les valeurs que le postulat met en avant, dégenrer les cours d'école ne nous paraît pas la meilleure solution. Pour prendre un exemple typique, qui décrète que le foot est masculin ? Ne serait-ce pas plus judicieux d'encourager les filles à jouer aux jeux dits masculins et les garçons aux jeux dits féminins ? Faut-il supprimer les jeux soumis à des clichés ? Quelles sont les activités neutres ? Notre collègue Piron a dit que le groupe PLR soutiendra ce postulat. Nous partageons ce sujet même si nos avis divergent sur les solutions à apporter.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Je prends la parole à la place de M. Pierre Conscience. Il est absent. Je vous donne la position du groupe Ensemble à Gauche. Nous soutenons les trois postulats. Pour donner des éléments, il a été à plusieurs reprises dans le débat question de neutraliser ou de la difficulté d'enlever le genre des cours d'école. Dans la réalité, on peut y mettre les mots qu'on veut, mais c'est ce qui est nécessaire. Même si on invite les filles à jouer au foot, c'est souhaitable, mais ce sont des activités qui prennent davantage de place sur d'autres activités. C'est justement cela qu'il faut interroger. L'espace dans la cour d'école, il doit offrir une place à toutes les activités. Il doit pouvoir offrir à chaque élève la possibilité d'explorer différentes activités. Pour cela, il faut déjà que chaque activité puisse avoir lieu et ait de la place, être valorisée aussi par les personnes en charge.

Bien sûr, il faut une mixité au sein des différentes activités, mais il faut repenser l'aménagement de l'espace pour diversifier. Au lieu de parler de neutraliser, c'est plutôt de diversifier qu'il faut parler. C'est de cette manière-là qu'il faut le voir. Après, voilà, notamment, le postulat soumis par le camarade Pierre Conscience n'est pas aussi novateur que cela. Il se base sur des expériences pilotes. Des expériences menées dans la ville de Genève qui ont montré un grand succès. Il y a maintenant des initiatives à Genève qui demandent d'étendre ces mesures dont les essais ont pu montrer la pertinence.

Ce que demande ce postulat, c'est de s'inspirer de ces expériences réelles. Une autre chose que demande ce postulat et qu'on aimerait mettre en avant, et qui n'a pas encore été évoquée, c'est la nécessité d'inclure les premiers concernés, c'est-à-dire les élèves. *In fine*, ce sont elles et eux qui passent du temps dans la cour d'école. C'est normal qu'ils puissent participer et mettre leurs soucis et leurs désirs sur comment ils veulent que la cour d'école soit aménagée et utilisée.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je reprends les propos de Mme Devallonné Dinbali. Je me pose une question sur ces trois postulats. A force de vouloir effacer toutes les différences entre les sexes et les gens, on glisse sur la pente d'une société anesthésiée. L'adolescence, c'est l'âge où l'on prend

conscience de soi-même. De ses différences, ses particularités, y compris entre les garçons et les filles. Il y a quelque chose de dramatique à vouloir sans cesse tout neutraliser, gommer, effacer. Je me pose la question de savoir vers quelle société ceux qui veulent nous entraîner sur ce chemin cherchent à nous amener.

Sur les trois postulats, je ne vais pas revenir trop longuement sur celui concernant les cours d'école. Ma collègue l'a évoqué tout à l'heure. Quelques réflexions en ce qui concerne le postulat sur l'espace public dit égalitaire, plus précisément les panneaux de circulation routière. Là, on est dans le domaine du symbolique qui confine au ridicule. Pour ceux qui ne se souviennent pas de ce qui en a été du côté de Genève, les suites de l'expérience genevoise, pour cause que l'on n'en a pas entendu parler, ça a été un fiasco. Un certain nombre de marquages fantaisistes qui avaient été créés par la Ville de Genève ont été révoqués par le Département des transports genevois au motif qu'ils n'étaient pas conformes à la législation supérieure.

Pour s'épargner du temps, de l'argent et des efforts, on peut éviter de se lancer dans ce genre d'aventures. Pour ceux qui se posent la question de savoir comment on peut se sentir à l'aise dans l'espace public, il y a peut-être une solution plus simple que celle de vouloir bricoler sur des panneaux routiers, c'est celle que l'UDC suggère depuis longtemps qui est d'assurer la sécurité de toutes et tous dans l'espace public à toute heure du jour et de la nuit. Là, on aura déjà fait un grand pas dans la bonne direction.

Sur la question des cours d'école, je me contente de relever que le postulat perpétue un certain nombre de stéréotypes. Notre collègue Blanc a mis le doigt sur la problématique. Le football est un sport de garçons, la marelle un sport de filles. Un terrain de football prend plus de place qu'un terrain de marelle. Chacun s'en est rendu compte. On pourrait simplement faire la promotion chez les petites filles des sports dits masculins et inversement. Il y aura sans doute un bénéfice de santé publique.

Finalement, en dépit des apparences, j'ai l'impression que le postulat de notre collègue Conscience est le moins idéologique caricatural des trois. L'inconvénient, c'est qu'il demande des renforcements massifs de l'intervention étatique dans le domaine évoqué des activités scolaires et parascolaires. De notre point de vue, ce sera un non sec. Dans cette problématique, il faut apporter un message d'émancipation, de liberté, de confiance en soi, plutôt que de se laisser aller à lutter et à perpétuer les caricatures. Ça tourne dérisoirement au ridicule. Etre comme Don Quichotte et pourfendre des moulins à vent. Je vous invite à classer ces trois postulats et à revenir à un peu de raison et de sérieux dans ce domaine.

La discussion est close.

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice : – Par sept voix pour, cinq voix contre et aucune abstention, la commission a décidé d'accepter la prise en considération du postulat de M. Company.

Le Conseil, par 57 oui, 9 non et 3 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice : – Pour le deuxième postulat, la commission a voté à sept voix pour, cinq voix contre et aucune abstention.

Le Conseil, par 61 oui, 7 non et 0 abstention, approuve la conclusion de la commission.

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice : – Pour le postulat de M. Conscience, la commission a voté dix voix pour, zéro non et deux abstentions.

Le Conseil, par 63 oui, 6 non et 1 abstention, approuve la conclusion de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Xavier Company et consorts : « Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou les filles ? » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Xavier Company et consorts : « Un premier pas vers un espace public égalitaire » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Pierre Conscience : « Pour des espaces de vie commune et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Xavier Company (Les Verts) et consorts « Pour des essais lausannois de vente légale de cannabis qui préservent la santé et la sécurité »

Rapport

Rapporteur : Mme Muriel Chenaux Mesnier

Présents : M. Thanh-My Tran-Nhu socialiste
M. Roland Philipoz, socialiste
M. Gianfranco Gazzola socialiste
M. Matthieu Carrel, libéral-radical,
M. Antoine Piguët, libéral-Radical
M. Xavier Company les verts
Mme Anne Berguerand les verts
M. Philipp Stauber libéral-conservateur
Mme Christiane Schaffer le centre
Mme Anita Messere UDC

Absents : M. Pierre Conscience Ensemble à Gauche

Pour l'administration : M. Oscar Tosato, directeur des Sports et de la cohésion sociale
Mme Judith Bovay cheffe de service du Service social Lausanne
Mme Aline Bernhardt Keller responsable du dispositif addictions
Mme Marie-Pierre Huguenot assistante de la cheffe de service que nous remercions pour son excellent travail pour la prise de notes de séance

Invité : M. Frank Zobel directeur adjoint d'Addiction Suisse

1, Présentation par Monsieur Zobel

Monsieur Le Municipal rappelle que le Conseil communal a demandé à la Municipalité de participer à une expérience pilote dans le domaine de la vente légale de cannabis.

La ville par l'intermédiaire de Madame Keller, participe au groupe de travail interurbain traité de la question des essais pilotes de vente de cannabis. La Municipalité avec l'Union des villes suisses a également répondu à la procédure de consultation fédérale permettant la tenue d'essais pilotes.

Le Grand conseil vaudois suite à la motion « Jaccoud » « pour associer le Canton de Vaud au test de consommation légale de cannabis » à quant à lui accepté de soutenir un projet pilote qui se déroulerait dans une ville vaudoise.

Monsieur Zobel, directeur adjoint d'Addiction Suisse a été mandaté par la Municipalité pour une étude d'un essai pilote de vente de cannabis à Lausanne au sujet duquel la Municipalité s'est déjà prononcée. Avec l'accord de Monsieur Company Monsieur Zobel présente son étude « essai pilote de vente de cannabis à Lausanne. »

A la suite de cette présentation le débat s'engage avec une série de questions à Monsieur Zobel qui répond comme suit :

- 120 millions de personnes dans le monde vivent dans un endroit où le cannabis est légal
- Le cannabis coûte actuellement entre 10 et 12 francs le gramme à Lausanne, soit 3 francs pour un joint
- Le cannabis fourni dans le cadre de l'expérience pilote viendra de producteurs suisses actifs notamment dans le marché du CBD et d'agriculteurs motivés
- La motion déposée au Grand conseil a reçu un accueil favorable des partis de gauche et du PLR
- L'OFSP souhaite développer des projets sur plusieurs sites
- Un marché légal sera attrayant pour une partie des consommateurs seulement
- Les volontaires seront suivis durant toute la période de l'étude et pourront se retirer du projet le cas échéant
- Un groupe de contrôle sera mis sur pied afin d'avoir une répartition homogène entre les différents groupes

Un commissaire souligne que l'expérience pilote devra s'adapter aux caractéristiques lausannoises. Un projet tel que celui qui nous a été présenté donne un meilleur accès aux consommateurs et aux vendeurs. De plus il est préférable de participer à un projet pilote plutôt que de se voir imposer un système par la Confédération.

Il est également relevé le pragmatisme suisse en matière de politique sur la toxicomanie. Un commissaire se dit très intéressé par les résultats que donneront ces tests.

Un autre commissaire souligne sa crainte que le cannabis soit une porte d'entrée pour d'autres formes de dépendances. Il est également relevé l'importance du contrôle de qualité du produit, les prix devraient être identiques à ceux proposés par le marché noir actuellement.

Monsieur le Municipal remercie les membres de la commission d'avoir accepté la présence de Monsieur Zobel. Ce dernier a d'ores et déjà reçu un nouveau mandat de la Municipalité pour préparer un projet pilote de vente de cannabis à Lausanne, basé sur une approche réaliste, à savoir la récolte d'éléments et de données permettant de comprendre les problématiques actuelles, notamment en termes de deal de rue et de marché noir.

Ce projet sera élaboré en concertation avec le canton.

Vote

Les membres de la commission acceptent la prise en considération du postulat de Monsieur Company par 8 oui, 1 non et 2 abstentions.

Discussion

Mme Muriel Chenux Mesnier (Soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Roland Philippoz (Soc.) : – Le directeur adjoint d'Addiction Suisse présentait il y a quelque temps que la réponse de la Municipalité était déjà bien engagée. Le soutien indispensable du Canton était aussi assuré suite à la motion déposée au Grand Conseil en 2019 pour associer le Canton de Vaud.

Au printemps 2021, suite au vote du Parlement, le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance qui fixe les conditions selon lesquelles des essais pourront être conduits. Elles sont strictes. Elles laissent peu de latitude aux villes souhaitant mener un projet.

Un mandat a été accordé pour lancer un projet lausannois. Nous nous réjouissons d'entendre les informations de Mme la Municipale sur les avancées du projet. Le postulat de notre ancien collègue Xavier Company est sans objet désormais. Nous pourrions nous attendre à ce qu'il le retire, ce qu'il n'a pas souhaité faire. Le groupe socialiste va rejeter pour cela ce postulat pour éviter un travail inutile.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – L'idée d'une réglementation du cannabis tient à cœur des Verts depuis bien longtemps. Dans le canton de Vaud, chaque jour sont consommés entre 50 et 75 000 joints. Même si la moitié de la production légale, il n'y a pas de contrôle sur le prix, la dose de THC, etc. Sortir le cannabis de la rue aura un impact net sur la criminalité. La répression ne marche pas. Ça offrira aussi beaucoup plus de moyens à la prévention. L'idée de M. Xavier Company est de mettre en place un projet pilote au niveau lausannois lorsque ce sera possible au niveau fédéral.

Ce postulat vise un système ajustant sur les moyens de protéger la santé et la sécurité des consommateurs et consommatrices. Plutôt que de le traiter comme un simple marché. Lors de la commission traitant du postulat de M. Company en 2020, nous avons pu observer que les démarches de la Ville étaient déjà bien avancées. Nous sommes intéressés à savoir où ça en est aujourd'hui. Si en fonction de la réponse municipale, nous réalisons que la demande ne s'est pas réalisée, le groupe des Verts décidera de ne pas soutenir et remercier la Municipalité pour son travail.

M. Yohan Ziehli (UDC) : – Le postulat qui nous occupe demande à la Municipalité d'étudier la mise en place d'un commerce légal de cannabis. Depuis le dépôt de ce postulat, de l'eau s'est écoulée sous les ponts. Il apparaît clairement que les essais envisagés ne visent pas une prévention d'une étude sanitaire, mais la prévention de la future légalisation. Pourtant, le peuple suisse a sèchement rejeté la dépénalisation. La dernière fois que les Vaudois ont voté, ils ont balayé la question à plus de 70 %. Revenir avec un tel projet est une insulte aux citoyens et votants. La Municipalité donnerait un très mauvais signal si elle méprisait de manière si éhontée la volonté de sa population.

Dans un tout récent rapport en France, il est relevé que les dépénalisations aux Etats-Unis ont mené à une explosion du nombre d'accidents, à une augmentation des hospitalisations des mineurs, à une augmentation, une persistance, du marché noir et à une augmentation de la consommation des drogues dures. C'est donc naturellement que le groupe UDC vous invite à rejeter ce postulat.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Je prends à nouveau la parole en lieu et place de M. Pierre Conscience qui n'est toujours pas revenu. Pour la deuxième fois ce soir, nous nous réjouissons de l'excellente coopération qui semble exister entre le groupe Vert et le groupe Ensemble à Gauche. Un postulat avec la même conclusion avait déjà été déposé par Hadrien Buclin à l'époque.

Il fut un temps lointain, dans les années huitante, durant laquelle la Suisse était précurseur en matière de politique de drogue, notamment pour répondre à la crise de l'héroïne. Ces temps ont un peu changé. La Suisse a désormais clairement perdu cette position à cause d'une politique qui n'a presque pas évolué depuis les années huitante. A notre avis, ce postulat est toujours d'actualité, car il s'agit maintenant que la Suisse les rattrape et teste de nouveaux modèles, pour mener une politique des drogues axée sur la sécurité et la santé et non sur la criminalisation.

Deuxièmement, le peuple suisse s'est exprimé contre la légalisation du cannabis en 2008. Ça fait un petit moment. C'est justement dans cet intervalle de temps que de premiers essais ont pu avoir lieu dans différentes villes. Se baser sur ce vote qui date d'il y a plus de dix ans pour refuser toute innovation et tout projet pilote, c'est prétendre que la société n'évolue pas. Ça nous paraît être une position quelque peu aveugle. C'est pourquoi nous soutenons ce postulat.

Mme Emilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Merci pour la discussion sur ce postulat. Comme il m'a été demandé, je vous donne volontiers des informations sur où en est la Municipalité sur la mise en place de ces essais pilotes sur le cannabis. Même si ça a déjà été fait par certaines personnes qui ont pris la parole, je tiens à rappeler les différentes étapes. Depuis 2018, la Ville de Lausanne participe au groupe de discussion interurbain traitant des essais pilotes sur le cannabis. C'était suite au vote du Conseil communal sur le postulat Buclin que la Ville de Lausanne a abrogé ce groupe de travail. Et la Ville de Lausanne s'est adressée en 2018 à mettre en place un tel essai.

En 2021, un membre d'Addiction Suisse a été mandaté pour rédiger un rapport, lequel a conclu qu'il était tout à fait possible de mener un tel essai. En 2021, la Loi sur les stupéfiants a été votée.

Pour répondre à M. Ziehli, l'article qui est dans la Loi sur les stupéfiants adoptée au printemps passé, à la suite d'un débat aux Chambres fédérales, dit que les essais pilotes doivent répondre à certains critères. Ils doivent être limités dans l'espace, dans le temps et dans leur objet, et doivent permettre d'acquérir des connaissances concernant les faits de nouvelles législations concernant ces stupéfiants à des fins non médicales et de contenir des évaluations sur l'état de santé des participants.

On est donc bien dans le cadre d'un essai pilote. L'intérêt d'avoir un groupe de travail, c'est de développer différents types de tests dans les différentes villes pour avoir un vrai retour sur l'effet sur la consommation, la santé des consommateurs, suivant comment on organise la vente régulière de cannabis. Ensuite, il y a évidemment le fait que l'on doit mener ces essais pilotes en assurant l'ordre public et la sécurité publique. Et le Conseil fédéral précise : « Pas pour les femmes enceintes, pas pour les jeunes mineurs, pas pour les personnes qui consommeraient déjà de manière régulière. » Et si possible, ça concerne des produits d'origine suisse et si possible biologique.

Une fois que la base légale fédérale a permis ces essais pilotes, la Ville de Lausanne a donc mandaté Addiction Suisse pour élaborer un projet de recherche qui sera soumis à l'Office fédéral de la santé publique pour autorisation. Tous les projets pilotes doivent répondre à tout un cahier des charges très contraignant, qui doit être soumis à l'OFSP.

Les autres villes suisses qui veulent participer à ces essais pilotes ont à peu près toutes le même agenda, c'est-à-dire un début des essais à l'hiver 2022/2023. On a des contacts réguliers avec les autres villes, des échanges, des partages d'outils pour ces projets. On va se nourrir des réflexions mutuelles. Il y a aussi une coordination avec le Canton, en place depuis 2020. On a aussi des groupes de travail sur la sécurité, la santé et le côté social qui ont été mis en place il y a plusieurs mois. Il y a des échanges de cas pratiques, des discussions sur les propositions liées à la mise en place du projet.

Addiction Suisse développe le protocole de recherche actuellement, en lien avec le CHUV et l'Université. La conférence nationale a eu lieu le 23 novembre dernier à Berne pour discuter des aspects sécurité liés au cannabis.

La Municipalité va se prononcer prochainement sur le projet pilote lausannois. Le modèle qui sera testé, le calendrier et le contour de l'essai pilote seront communiqués au mois de mars.

On se réjouit de pouvoir commencer ces essais pilotes. On a un projet très intéressant et qui surtout vise à garantir le respect de la santé des participants et participantes et à contribuer à cette amélioration de la réglementation pour permettre une préservation de la santé des consommateurs, mais aussi une vraie alternative au marché noir. C'est tout un programme, mais on se réjouit.

La discussion est close.

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice : – Le postulat a été accepté par la commission par huit oui, un non et deux abstentions.

Le Conseil communal, par 19 oui, 47 non et 5 abstentions refuse la prise en considération du postulat.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Xavier Company et consorts « pour des essais lausannois de vente légale de cannabis qui préservent la santé et la sécurité »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Postulat de M. Philipp Stauber (PLC) et consorts « Evaluation des techniques de captage du carbone en vue d'une installation pilote à Lausanne, par exemple à l'usine de Tridel ou par Gaznat »

Rapport

Présidence :	M. Alain Hubler
Membres présents :	M. Anselme Bender Mme Anna Crole-Rees Mme Anne-Françoise Decollogny M. Jean-Pascal Gendre Mme Anita Messere M. Jacques-Etienne Rastorfer Mme Karine Roch Mme Graziella Schaller M. Philipp Stauber
Membres excusés :	M. Romain Felli M. Fabrice Moscheni Mme Thanh-My Tran-Nhu
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Jean-Yves Pidoux, directeur des SiL M. Nicolas Waelti, secrétaire général
Notes de séances :	M. Michael Ghali, assistant du secrétaire général.

Lieu : salle de conférences des SiL, rue de Genève 34, Lausanne

Date : vendredi 6 décembre 2019

Début et fin de la séance : 15h00 à 16h30

Présentation de l'initiative par son auteur

L'initiant indique que son postulat vise à décarboner le chauffage à distance. Aujourd'hui, ce chauffage est alimenté par l'incinération des ordures et la combustion de gaz voire de mazout qui produisent du CO₂. La technique évoquée par le postulat est nommée pyrolyse catalytique à haute température dans un métal fondu. Il s'agit d'une décomposition chimique de composés organiques sous l'effet d'une haute température qui a lieu sans, ou avec peu, de production de dioxyde de carbone. Ce procédé n'impose donc pas de capter ce dernier afin d'éviter son émission dans l'atmosphère, comme le demande le postulat de M. Vincent Brayer « Changer la ville pour préserver le climat : projet pilote de captation de CO₂ à l'usine Tridel », récemment approuvé par une commission de notre Conseil. Cette technique pourrait également apporter une réponse au postulat de M. Dupuis « Sortir Lausanne et son chauffage à distance de leur dépendance à l'économie gazière ». Tous les procédés de pyrolyse ne sont pas aboutis, mais il existe des installations en activité qui offrent un bon rendement économique. Un projet pilote permettrait de soutenir ces développements et pourrait être réalisé en collaboration avec les hautes écoles de la place. L'approche technique évoquée par le postulat confère au gaz naturel le rôle d'énergie de transition et promeut la biomasse en tant qu'agent énergétique. Elle se présente comme alternative au captage de CO₂. Les postulants considèrent donc ce postulat comme complémentaire aux deux postulats cités plus haut.

Discussion

Suite à des questions de plusieurs commissaires, il nous est transmis les informations suivantes :

- La captation du CO₂ sous forme de (bi)carbonate de sodium est coûteux, du moins beaucoup plus coûteux que les certificats CO₂.
- les SiL ont mené un projet d'installation de pyrolyse du bois visant à produire de l'huile de bois, facilement stockable, pouvant être brûlée à Pierre-de-Plan l'hiver, en remplacement du gaz. Cependant, le projet a été gelé en raison du prix trop élevé de la source d'énergie ainsi produite ainsi que de l'immaturité de la technologie.
- Une entreprise basée en Suisse, Technoselect, avait testé des fours à pyrolyse, il n'y a pas de réalisations en Suisse, mais il en existe à l'étranger.

- Le bilan énergétique, soit le rapport énergie produite sur énergie investie, du procédé évoqué par l’initiant serait favorable.

L’initiant explique que l’on peut produire de l’hydrogène à partir des gaz issus de la pyrolyse et qu’il pourrait être injecté dans le réseau de gaz naturel de la Ville dont la teneur en hydrogène est actuellement limitée à 5 %.

Le municipal indique que les gaziers estiment que l’introduction d’hydrogène dans le réseau de gaz est une solution d’avenir. L’industrie gazière pense que même si le gaz naturel est un combustible fossile, il peut participer à la transition énergétique. L’infrastructure gazière peut permettre de stocker dans le réseau du gaz de synthèse neutre en CO₂ pour produire de l’électricité l’hiver. Tridel, inaugurée en 2005, est à la moitié de sa vie ; il faut donc prévoir son avenir avec les technologies disponibles. Il faudra davantage collecter et valoriser les déchets. M. Pidoux relève que la Municipalité doit présenter un plan climat d’ici fin 2020 et que la décarbonation du chauffage des bâtiments implique une accélération de la stratégie chaleur des SiL : le chauffage à distance devra évoluer rapidement vers le 100% renouvelable. Une évolution de ce type nécessite des ressources très importantes, qui se chiffrent en centaines de millions. Tout ne pourra pas être financé, ou du moins probablement pas, d’ici 2030. Des partenariats seront nécessaires mais ne seront peut-être pas du ressort des SiL. Dans le secteur du gaz par exemple, Gaznat SA a probablement un rôle à jouer et dispose dans le couplage des secteurs de ressources importantes. L’initiant a cité Gazprom comme société utilisant avec succès la pyrolyse. Cette entreprise a une taille et des moyens sans commune mesure avec Gaznat et encore moins avec les SiL.

Suite à la question d’une commissaire, le municipal explique les liens actionnariaux qui lient les SiL, Gaznat et Tridel.

Une autre commissaire demande que le rapport-préavis répondant à ce postulat, s’il est accepté, propose un bilan des expériences réalisées par les SiL. En guise de premier bilan, M. Waelti indique que le projet de pyrolyse et la chaufferie à bois à Tridel sont les deux projets qui ont été menés dans le cadre de l’amélioration du mix énergétique du chauffage à distance. La géothermie est l’autre axe de développement. Une campagne géophysique a été réalisée pour exploiter la chaleur géothermique de moyenne profondeur. Ce sont des projets de longue haleine. Pour les Plaines-du-Loup par exemple, le concept énergétique a été établi en 2010. Le projet Sirius de l’avenue de Morges a fait l’objet d’un préavis voté en 2011 et d’une mise en service en 2015. Le temps d’avoir un retour d’expérience, de compléter le concept énergétique, de recruter l’équipe de réalisation et de passer les appels d’offre, la concrétisation aux Plaines-du-Loup a lieu 10 ans après les premières analyses. Les SiL sont un relativement petit acteur du secteur de l’énergie : ils sont le plus petit des grands, le dixième acteur en taille dans le secteur de l’électricité. Ils disposent de ressources limitées, ce qui réduit le nombre de projets qu’ils peuvent mener en parallèle. L’année prochaine, la priorité sera mise sur la préparation du plan climat et la décarbonation des bâtiments. Dans ce cadre, il est prévu d’avoir une réflexion large des systèmes énergétiques à disposition et des couplages possibles. Ces réflexions devraient permettre de répondre notamment au postulat Dupuis évoqué par l’initiant et au postulat sur le même thème de M. Felli. La pyrolyse pourra peut-être aussi être évaluée dans ce cadre. Les SiL n’arriveront toutefois pas à faire un bilan complet de toutes les possibilités et toutes les technologies. Il s’agira d’évaluer les opportunités, de les prioriser et de retenir les mesures les plus efficaces.

Devant la complexité de la rédaction d’une réponse à son postulat, l’initiant n’est pas opposé à un délai de réponse prolongé.

La parole n’étant plus demandée, la commission passe au vote.

Conclusion de la commission :

Le **renvoi du postulat** à la Municipalité est **accepté** par **5 oui**, **1 non** et **4 abstentions**.

La **prolongation de délai à fin 2021** est **acceptée** par **8 oui** et **2 abstentions**.

Discussion

Mme Karine Roch (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Je n’ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Ce postulat demande en substance d'étudier la possibilité de pouvoir décarboner les émissions du chauffage à distance. Entre autres à travers une technologie innovante de pyrolyse. Comme vous le savez, dans le cadre des émissions de CO₂ ou équivalent CO₂, le chauffage des bâtiments, tout ce qui est lié aux émissions du chauffage à distance représente 60 % des émissions directes de Lausanne. Par comparaison, les transports et la mobilité, qui sont quand même le focus de la Municipalité en termes de décarbonation de la ville de Lausanne, représentent moins de la moitié.

S'il y avait un focus en termes de décarboner la ville, il faudrait le mettre sur le chauffage des bâtiments et le chauffage à distance. Pour ces raisons, et comme cela a été accepté dans le cadre de la commission, je demande à ce que ce postulat soit renvoyé à la Municipalité.

Je note également que le postulant, M. Stauber, était ouvert à ce que le rapport de la Municipalité soit émis jusqu'à fin 2021. Je pars du principe que ce vœu ne sera pas suivi. Nous sommes déjà en 2022.

Mme Karine Roch (Les Verts) : – C'est en qualité de commissaire que je parle maintenant, pour dire que ce postulat fait mention dans son titre de captage du carbone, et on est passé à la pyrolyse, et dans tous les méandres très intéressants des réactions chimiques. Même si ce n'est pas forcément le rôle de la Ville dans le cadre de projets techniques onéreux de faire des expériences pilotes, à la différence des projets qui sont plus de nature sociale, ce postulat a le mérite de soulever la question de la durée de vie limitée de Tridel, qui est déjà à la moitié de sa vie.

Même si les techniques ne sont pas à maturité industriellement, sachant que la Ville a déjà une nouvelle technologie et qu'elle étudie de près les questions de pyrolyse notamment pour le bois, les Verts, dans leur majorité, souhaitent que ce postulat soit renvoyé à la Municipalité. Et qu'il soit aussi, si possible, joint au postulat de Vincent Brayer qui traite aussi de la captation de CO₂.

M. Johann Dupuis (EàG) : – A mon tour d'imiter ma collègue Franziska Meinherz. Je remplace mon collègue Alain Hubler, malheureusement malade. Je singe les propos qu'il aurait tenus mieux que moi. On est à l'image des postulats déposés par les Verts. Un postulat un peu opportuniste. Il reprend ce que la Municipalité avait dit qu'elle ferait. Du captage carbone à la sortie de Tridel. Ça avait été annoncé en 2019 par l'ancien municipal des Services industriels Pidoux. Ça nous a été montré en séance de commission et à tous les conseillers communaux de l'époque. Un projet mené en partenariat avec l'entière des usines d'incinération de Suisse qui ont le projet de capter leurs émissions de carbone et de les stocker dans des endroits qui resteraient à définir. On attend avec impatience le plan, discutable, de ces techniques qui posent bien des problèmes.

Il faut aussi dire que par rapport aux émissions des usines d'incinération, c'est difficile de les avoir à zéro. Donc, il y a des émissions. Les techniques de captage sont la meilleure mesure, mais il serait mieux de ne pas brûler les déchets. Tout déchet brûlé est un gaspillage et toute combustion produit des suies. Si on avait un système circulaire, de ne pas produire des déchets et de réutiliser les matières premières à d'autres fins, nous sommes là dans une utopie qui ne va pas arriver tout de suite dans un monde où produire, produire, produire et consommer, consommer, consommer semblent être les seuls mots qui viennent à la bouche des décideurs de ce pays.

Ce postulat est surnuméraire. Il est un peu inutile, puisqu'il vient reprendre une proposition municipale déjà faite dans un autre cadre. Mais puisque la Municipalité doit de toute façon nous informer de l'évolution de son projet, je vous propose de l'envoyer à la Municipalité avec une petite critique à ses auteurs qu'on pourrait appliquer à chacun d'entre nous, peut-être devrions-nous nous concentrer sur des projets, des initiatives réellement innovatrices si on veut que cette Ville avance. Et que ce Conseil communal avance également dans son ordre du jour.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je vais faire court, car Mme Roch et M. Dupuis ont déjà dit l'essentiel. J'avais déposé en son temps un postulat qui abordait le même sujet d'une manière un peu différente.

Ce n'est pas la panacée. Il ne s'agit pas de dire que c'est une solution d'avoir des systèmes à émissions négatives, que c'est une solution pérenne pour la crise climatique. C'est plutôt une solution pragmatique, locale, pour une chose qui existe. Pour l'instant, on brûle des déchets. Si on peut limiter le nombre de CO₂ qu'on relâche, c'est toujours ça de gagné.

C'était surtout une intervention pour demander à la Municipalité, lors de sa réponse à ce postulat, qui sera renvoyé, j'imagine, de grouper la réponse à ce postulat avec la réponse à mon postulat, puisqu'il s'agit exactement du même sujet et ce serait un gain d'efficacité.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je me permets d'intervenir pour amener quelques précisions. J'ai oublié de mentionner des éléments lors de ma prise de parole. Je suis surpris que M. Dupuis soit ouvert à la prise critique. Je me réjouis qu'il continue dans ce sens.

Par rapport à Lausanne, il y a un rapport intéressant qui pourrait être intéressant pour tout le monde. Il s'appelle chauffage à distance, facteur d'émission 2020. Il donne, dans le cadre de la Suisse, les chauffages à distance les pires ou les meilleurs. En termes d'équivalent CO₂ en Suisse. Mesdames et Messieurs, Lausanne est parmi les pires. Je tiens ce rapport à disposition de qui est intéressé. Il montre que Lausanne, malgré sa grande volonté d'être un exemple, dans le cadre du chauffage à distance, est un des pires élèves en Suisse.

La discussion est close.

Mme Karine Roch (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Pour ce qui est du renvoi du postulat à la Municipalité, ça a été accepté par cinq oui, un non et quatre abstentions. Pour ce qui est de la conclusion numéro deux, la prolongation qui a été demandée jusqu'à fin 2021, vu la technicité du postulat, a été acceptée par huit oui et deux abstentions.

Le Conseil, par 68 oui, 1 non et 2 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

Le Conseil, par 41 oui, 5 non et 22 abstentions, donne à la Municipalité un délai de deux ans pour répondre.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Evaluation des techniques de captage du carbone en vue de d'une installation pilote à Lausanne, par exemple à l'usine de Tridel ou par Gaznat » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.
2. de donner à la Municipalité un délai de réponse de 2 ans.

La séance est levée à 20 h 05.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Isabelle Bonillo ; M. Matthieu Carrel ; Mme Charlotte de la Baume ; Mme Olivia Fahmy ; M. Alain Hubler ; M. Musa Kamenica ; M. Sébastien Kessler ; Mme Sevgi Koyuncu ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Olivier Marmy ; Mme Angèle Mendy ; Mme Céline Misiege ; Mme Varuna Mossier ; Mme Sarah Neumann ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; M. Antoine Piquet ; M. Navasivayam Thambipillai ; Mme Maurane Vouga ; Mme Diane Wild

Membres absents non excusés : Mme Alix Aubert ; Mme Maimouna Mayoraz ; M. Philippe Miauton ; M. Jacques Pernet ; Mme Joëlle Racine

Membres présents 76

Membres absents excusés 19

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 100

A 20 h 35, à la salle Sydney du Palais de Beaulieu de Lausanne.

Questions orales

Question

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Entre la piscine de Bellerive, le Théâtre de Vidy et les trois restaurants les pieds dans l'eau, la plage de la Voile d'Or est l'un des endroits les plus magiques de Lausanne. De 1964 et son Exposition nationale à 2015, ce havre de paix réunissait été comme hiver les baigneurs, les amoureux de la nature et du lac. Nous y avons fait des grillades, des repas canadiens au soleil, des raclettes dans la neige. Et des mini-festivals de musique, souvent improvisés, entre amis et aficionados des lieux.

Jusqu'en 2015, les chiens y étaient bienvenus et bien élevés. Une interdiction de mars à octobre, avec des amendes, bien sûr, a mis fin à la liberté et à la légèreté. La Ville, à grands frais, a entamé des travaux, mis des WC en inox, des douches chaudes, et apposé des casiers pour les habitués, très vite défoncés, et ajouté des rampes pour handicapés.

Dès lors, nous avons dû nous relayer pour des tours de garde : des individus dont le métier est de voler ne se sont pas contentés des smartphones ou des montres mais, leurs forfaits accomplis, sont partis avec des pantalons, des caleçons et des slips aussi. L'un d'eux, interpellé, se baladait tranquillement à Ouchy le lendemain et nous narguait.

Lausanne-sur-Mer, la ligne 24, et d'autres facteurs aggravants dont des milliers de nouveaux arrivants en ville ont attiré de nouveaux utilisateurs. Certains se font un malin plaisir de jeter et casser leurs bouteilles de bière et disperser leurs détritiques partout alentour. De taguer entièrement les couverts en béton d'inscriptions moches et vulgaires. Une consommation excessive d'alcool rend ces gens agressifs. Ils font peur aux citoyens lambda et aux usagers habituels.

Pour une cigarette abandonnée sur le sol, on écope d'une amende de 150 francs et de 200 francs pour un pipi sauvage. Quand allez-vous mettre un terme aux agissements d'une catégorie d'individus qui devraient être clairement cadrés ? N'est-il pas possible d'envoyer des patrouilles de police les belles soirées estivales ou d'installer des caméras de surveillance ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Merci à Mme Lavanchy pour sa question. De nombreux Lausannois apprécient ces lieux. Avec Mme Germond, nous avons installé une rampe pour les personnes en situation de handicap.

La problématique est réelle, même si nous ne partageons pas toutes vos réflexions sur les causes de la situation et les comportements inadmissibles que vous mettez en lumière. La Municipalité expliquera différentes mesures afin de répondre à ces préoccupations légitimes, dans le respect des

différents règlements communaux en la matière. Des interventions de la police et des correspondants de nuit sont régulièrement pratiquées sur place. Nous voyons également la question des casiers.

Question

M. Yemane Samson (Soc.) : – Ma question s'adresse à M. Pierre-Antoine Hildbrand. Nous avons appris que la Direction générale des immeubles du patrimoine du Canton de Vaud devait valider l'élargissement du pôle de police de la gare de Lausanne ; 3000 m² pourraient être loués à la police cantonale. Or, cette démarche n'a été aucunement mentionnée dans le projet participatif du développement de la gare. Cela s'éloigne du symbole de modernisation que nous souhaitons apporter à la gare. Nous souhaiterions savoir : à quel usage ces mètres carrés vont être dévolus ? Quelle est la pertinence d'avoir un poste de police au centre-ville de Lausanne ? En fonction des réponses de ce soir, nous déposerons certainement une interpellation urgente début mars.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je vais essayer d'éviter une interpellation urgente à la Municipalité lors d'une prochaine séance de ce Conseil. Ce projet, la Ville de Lausanne et sa police n'y participent pas à ce stade. Ce projet est conduit par les CFF, responsables du projet immobilier. Ils ont des besoins sécuritaires pour la police des transports. Des projets ont été réfléchis, comme vous avez pu le lire dans différents médias. Avec les corps des gardes-frontières ainsi que par le rôle, d'ores et déjà effectué par la police cantonale. Car il existe un poste de gendarmerie. Ce projet de mutualisation des moyens n'est pas condamnable. Il permet à différents éléments de collaborer sur un site. La question du nombre de mètres carrés relève d'une question dans laquelle la Ville de Lausanne n'est pas impliquée.

Question

Mme Denise Gemesio (PLR) : – Cela fait trois semaines que le Grand Pont est fermé. C'est un chamboulement pour la population lausannoise. Voiture, bus, piétons, tout le monde est touché. Je ne parle pas des visiteurs d'ailleurs qui n'ont pas l'habitude de venir à Lausanne.

Des itinéraires différents ont été mis en place. Mais les bus ne peuvent plus rester connectés au réseau électrique. Cela ne va pas dans le sens du Plan climat de la Municipalité. A côté de cela, les voitures et autres transports individuels doivent passer par d'autres endroits pour atteindre leur destination. Comment la pollution est-elle déplacée et le sera-t-elle définitivement ? L'ancienne place de la Sallaz avait été affectée par la pollution.

Ma question s'adresse à la municipale Germond : que compte faire la Municipalité pour limiter la consommation d'essence suite aux déconnexions des bus du réseau électrique ? Compte-t-elle faire des études sur l'impact de la pollution à Lausanne ? Après les travaux du Grand Pont, la Municipalité compte-t-elle permettre à nouveau le trafic sur le grand-pont, notamment pour permettre au bus de se reconnecter au réseau électrique ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, un chantier de cette ampleur a un impact important sur le réseau de bus. Vous imaginez bien que le réseau de bus électrifié à Lausanne doit absorber ces modifications. Respectivement, celles qui ont une durée de vie de dix mois vont continuer à être gérées avec des démarchages et des repêchages, puisque toute modification du réseau électrique est coûteuse. C'est une procédure qui va jusqu'à Berne. Ce sont souvent des coûts considérables. Là où le réseau sera maintenu, puisqu'il y a déjà des discussions dans ce sens-là qui ont déjà été proposées au Conseil d'administration de maintenir une partie du réseau tel qu'il est aujourd'hui, quand ce sera maintenu, des investissements seront faits pour que les lignes aériennes soient adéquates par rapport au réseau de bus.

Par rapport à votre question spécifique, je peux vous confirmer que les bus pourront circuler sur le Grand Pont dès la fin du chantier. Cet axe fait partie du projet des futures BHNS. Dans le réseau du Grand Pont, on a profité de voir quelle ligne pouvait être intéressante, quelle nouvelle ligne pouvait être créée. Je pense au 21 qui relie la gare de Lausanne. Les tl ont un monitoring des transports.

La question de l'équipement de la ville fait l'objet d'une mesure du Plan climat. Les tl, comme la Ville de Lausanne, sont engagés dans une décarbonation de leurs flottes pour qu'elles soient 100 % électriques.

Question

M. Guy Gaudard (PLR) : – Ma question s'adresse au directeur des SI. Je décline mes intérêts, je suis titulaire d'une maîtrise fédérale en installation électrique et pratique ma profession depuis 1973. Ces derniers temps, nous avons eu passablement d'interruptions de courant privant certains quartiers d'électricité. La dernière interruption a eu lieu cet après-midi vers 15 h. Elle concerne le bas du Valentin et les immeubles de la Riponne 1 et 3.

Ce Conseil a octroyé de nombreux millions pour que les Services industriels entretiennent les réseaux électriques souterrains, renforcent les transformateurs, et améliorent le réseau de distribution. Quelles explications M. le directeur peut-il nous donner sur ces interruptions permanentes de courant ? Elles embêtent passablement de monde. Est-ce que le fait d'installer de multiples bornes de recharge pour les véhicules électriques perturbe et surcharge le réseau électrique ? Je vous remercie de votre réponse.

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Je reviens sur vos termes : « des coupures permanentes » me semblent exagérées. Il y en a eu deux. Avant cela, il n'y en a pas eu cette année et les six derniers mois. Je suis averti de toute coupure. Je le vois régulièrement.

Comme tout réseau électrique et comme tout réseau électrique urbain et donc ancien, le réseau des SIL subit des coupures, qu'elles soient organisées dans le cadre de travaux de réfection ou surprises, malheureusement. Nous les traitons en urgence. Des interventions de piquet vingt-quatre sur vingt-quatre sont organisées.

On a reçu l'avis de coupure. Des études ont lieu sur le terrain. La semaine dernière, un des câbles a rompu. Il a nécessité des interventions dans le quartier de la Pontaise. Ce sont des câbles anciens. La nécessité d'une intervention d'urgence et des travaux de maintenance comme prévus dans les crédits cadres. Nous visons à une amélioration continue, nous visons à remonter la qualité du réseau et à tenter d'avoir un réseau qui tient compte tant des nécessités économiques que des nécessités techniques. Nous arrivons gentiment à avoir un réseau performant et qui est amorti à 50 %. C'est ce qu'on doit viser d'un point de vue économique sur la qualité du réseau. Ça n'empêchera pas toutes les coupures. Par contre, cela garantit d'avoir une viabilité quasiment certaine du réseau avec quelques coupures de temps en temps. Ce qui est inévitable soit parce qu'on a des accidents, soit parce qu'il y a une usure du réseau. Je ne pense pas que vous voudriez quadrupler le montant alloué au réseau et qu'on ne puisse pas l'amortir.

Nous devons passer par ces moments. On les réduit au maximum. La coupure de la semaine passée, qui était une longue coupure, a duré trois heures au maximum pour les derniers bâtiments. Au milieu de la nuit entre trois et six heures du matin. Nous continuons l'amélioration du réseau et nous remercions les citoyens qui de temps en temps doivent subir ses pannes, et nous mettons en place les mesures d'intervention, mais aussi une réflexion sur le long terme.

Question

Mme Denise Gemesio (PLR) : – C'était pour une réplique à Mme la municipale Germond. Est-ce que vous pourriez répondre à ma question sur le trafic sur le Grand Pont ? Ça ne concerne pas que les bus. C'était pour savoir si les voitures, les vélos, les scooters allaient pouvoir circuler.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je vois que l'on continue la série des multiples questions en dehors du règlement. Je réponds volontiers, mais vous posez la question des lignes électriques, des réseaux de bus, de trafic. Ce que je peux dire, c'est que nous sommes en mesures de chantiers et que nous n'avons pas plus d'informations que les mesures de chantiers qui ont été prises à ce stade. Sinon, rien d'autre n'est prévu à ce stade.

Question

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Ma question s’adresse à M. Hildbrand. Les violences sexuelles, sexistes, homo et transphobes poussent de nombreuses personnes à fuir leur pays et à demander l’asile en Europe. Arrivées en Europe, un accueil indigne les attend. Leurs motifs ne sont pas reconnus. Les structures d’hébergement sont inadaptées et les mesures de soutien manquent. C’est pourquoi la pétition féministe européenne pour une reconnaissance effective des motifs d’asile propres aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTIQ+ a été lancée et soutenue.

La pétition veut garantir le droit à une protection internationale par la reconnaissance effective de tout motif d’asile spécifique aux femmes, mettre en place une instance de surveillance assurant l’application effective de la Convention d’Istanbul et de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains et garantir l’accès au droit d’asile dans les pays européens par les femmes. Dans ce contexte, j’aimerais poser la question à la Municipalité. Est-ce que la Ville de Lausanne a apporté un soutien concret à cette pétition et aux revendications formulées ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – La Municipalité n’a pas eu l’occasion de se prononcer sur cette pétition, même si vraisemblablement, nous partageons largement les objectifs. La pétition à laquelle vous vous référez est adressée au Parlement européen ainsi qu’à tous les gouvernements nationaux de l’espace Schengen et dans le cadre des relations institutionnelles, la Ville privilégie d’autres moyens que la signature de pétitions. Elle agit en tant qu’entité comme telle. Le site internet lui-même fait un appel à des signatures citoyennes. J’imagine, dans le cadre des mécanismes européens de telles pétitions. Néanmoins, je ne crois pas trahir l’esprit de mes collègues pour dire que les objectifs visés peuvent être largement soutenus.

Question

M. Yusuf Kulmiye (Soc.) : – Ma question s’adresse également à M. le municipal Pierre-Antoine Hildbrand, en charge de la Direction de la sécurité. Le 26 janvier, nous apprenions sans être surpris les conclusions préliminaires du groupe de travail d’experts mandatés par les Nations unies sur les droits humains des personnes afrodescendantes en Suisse. Cette délégation, sur invitation du Conseil fédéral, a passé après plusieurs années de recherche, d’étude et d’analyse préliminaire, une dizaine de jours dans notre pays avec des visites à Berne, Zurich, Genève, mais également dans notre ville, à Lausanne.

Ces conclusions préliminaires sont accablantes. Il y a un racisme systémique en Suisse. Ces experts ont particulièrement souligné une problématique récurrente dans notre pays, la violence policière, et plus particulièrement, la problématique du profilage racial. Le groupe de travail a également pointé du doigt le déni de ce racisme et la nécessité que les autorités politiques prennent des mesures pour enrayer les problématiques soulevées.

Lausanne a été en 2020 l’épicentre du mouvement Black Lives Matter en Suisse romande. Des milliers de personnes ont manifesté pour crier haut et fort ce que les experts ont constaté.

Ma question est la suivante : est-ce que vous avez pris connaissance des conclusions et des recommandations préliminaires de ce groupe mandaté par l’ONU ? Y a-t-il une volonté politique d’inclure et d’implémenter les recommandations de ce rapport, notamment vis-à-vis de la formation continue de la police lausannoise et surtout du profilage racial ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie M. le conseiller pour sa question. Comme vous le relevez, une délégation a eu des contacts avec les cantons de Zurich, Berne, Genève et Vaud au sujet des événements cités. Cette délégation a fait part des différents éléments préliminaires qui ont donné lieu à une discussion complémentaire entre les intervenants et donneront encore lieu à la transmission d’informations et de documentations.

Ces éléments devront être analysés et intégrés par la délégation dans le cadre de la rédaction de son rapport qui devrait être publié en septembre de cette année. Des prises de position de la part du Département fédéral des affaires étrangères sont encore attendues sur ce dernier point avant que la question passe aux organes concernés.

La Municipalité est attentive à tout ce qui touche aux thématiques précitées. J'ai pris connaissance, et je vous remercie de m'avoir transmis les remarques préliminaires. La Municipalité souligne que la police lausannoise a déjà mis en place, mais continuera à développer, diverses actions de formation, notamment sur les thèmes cités, et des actions notamment de formation, au niveau de l'Institut suisse de police, de la société des polices Vaudoise, diverses formations à l'interne spécifiques sur ces questions. C'est à ce titre que la Police municipale de Lausanne a été associée à la visite de la délégation.

Question

M. Daniel Curnier (Les Verts) : – Ma question s'adresse à Mme Germond. Les effets négatifs de l'exposition des jeunes enfants aux écrans sur le fonctionnement du cerveau sont largement documentés, comme l'illustrent les analyses sur le temps d'exposition et le langage. La Municipalité semble avoir pris acte de ce problème en lançant une campagne de prévention en 2021. Nous applaudissons cette campagne importante. Cependant, cette initiative entre en contradiction avec la multiplication des écrans dans les transports publics.

Outre les écrans géants installés dans les stations de métro, la flotte d'autobus récemment mise en circulation est désormais dotée d'écrans installés au-dessus de la porte avant, en plus de ceux installés dans le sens de la marche.

Si ces écrans diffusent des informations concernant le trajet en cours, ils diffusent également des vidéos publicitaires et commerciales. Il est difficile de résister à l'attrait de ces images, à moins d'avoir les yeux rivés sur un livre, un journal ou un smartphone. Plus inquiétant encore, les écrans situés au-dessus de la porte avant captent l'attention des enfants en poussette.

Afin de gagner en cohérence, la Municipalité a-t-elle l'intention d'intervenir auprès des tl pour supprimer les vidéos publicitaires et autres images des écrans installés dans les véhicules et les stations, et en premier lieu les écrans latéraux visibles par les bébés ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La Municipalité partage en grande partie ces préoccupations de M. Curnier. La Direction enfance, jeunesse et quartiers avait lancé cette campagne pour sensibiliser les jeunes à l'usage des écrans. Concernant les tl, vous abordez la question de l'affichage et des écrans numériques dans les stations. La Municipalité a déjà eu l'occasion de dire devant le plénum tout le scepticisme, ce qu'elle a fait savoir au sein des instances dirigeantes des tl sur cette question, mais la Municipalité n'est qu'une commune parmi d'autres au sein des tl. Son scepticisme a été exprimé. Les écrans sont très peu nombreux comparé à d'autres villes. Si vous allez vous promener dans d'autres villes, vous le verrez.

Par rapport à votre question, merci de me l'avoir envoyée. Je peux me renseigner auprès des tl. Ils m'ont expliqué que ces écrans sont demandés par l'Office fédéral des transports, par les normes de transports publics, pour que les personnes à mobilité réduite puissent avoir l'accès à ces écrans. Ces écrans diffusent principalement de l'information aux voyageurs.

La deuxième partie de l'écran contient en effet principalement des contenus culturels ou à vocation d'activité locale de la ville. Mais, il est vrai aussi, un usage publicitaire. Pour réduire le champ des possibles de la publicité faite dans les bus, une directive très claire exclut la publicité pour le tabac et l'alcool, le petit crédit et les véhicules à moteur thermique. Voilà la situation par rapport à votre question.

Question

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Ma question s'adresse à M. Company. Le Plan climat est un axe fort de la Municipalité actuelle. Lausanne doit être un modèle en Suisse et dans le monde en termes de décarbonation. Dans ce contexte, et pour bien appréhender la responsabilité de la Ville de Lausanne, et pour éviter qu'on dise dans vingt ans qu'on ne savait pas, mes questions portent sur des entités polluantes appartenant à la Ville.

En l'espèce, ma question est la suivante : combien de tonnes de CO₂ sont émises par Tridel et la STEP ? Et combien de tonnes de CO₂ sont émises par le chauffage à distance ? Les deux chaudières.

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Merci de m'avoir transmis vos questions à l'avance. En ce qui concerne la STEP et Tridel, je vous renvoie aux chiffres qui figurent dans l'annexe A2 au Plan climat. Ce sont les chiffres de 2019.

En ce qui concerne le chauffage à distance, le CAD lausannois est prévu d'être neutre en carbone en 2035 et d'étendre son périmètre, à 75 % du territoire communal, d'ici 2050. Nous planifions les investissements nécessaires à cette neutralité carbone, que ce soit par des pompes à chaleur, de la géothermie, du bois ou autre, dans le territoire communal. Pour ce qui est des émissions 2020, je peux vous les donner : pour Pierre-de-Plan, elles sont de 30 870 tonnes de CO₂. Pour la chaudière de la STEP de 8660 tonnes, pour Bossons de 737 tonnes et pour Malley de 126 tonnes de CO₂. Nous participons pour l'entier de ces chaudières à l'échange de quotas d'émission de CO₂, et nous compensons avec la taxe CO₂ sur ces chaudières.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Un complément par rapport à ces chiffres. J'ai rapidement fait le calcul. Si on rapporte ces chiffres, on constate que le chauffage à distance plus Tridel, c'est deux fois plus de CO₂ émis que toute la mobilité. On peut se demander si le fait de rediriger les budgets qui visent à changer la mobilité dans la Ville de Lausanne pour réduire la mobilité liée à la voiture ne serait pas mieux utilisé pour sauver le climat si on appliquait cela pour baisser les émissions liées à l'activité de Tridel.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Je vois que nous sommes bien en période électorale. Les questions orales se transforment en interpellations urgentes. Vous avez fait un calcul rapide. Le Plan climat de la Municipalité précise justement que les bâtiments sont générateurs de 60 % des émissions de CO₂ à Lausanne. Pour le surplus, la Municipalité entend investir massivement dans le chauffage à distance. Cela a déjà été mentionné. Nous prévoyons 1 milliard d'investissements dans les années à venir. Soyez certains que nous aspirons à les investir rapidement et de manière directe dans la réduction des émissions de CO₂. Je ne pense pas qu'il faille le faire au détriment des transports. Nous devons agir sur tous les fronts.

Question

Mme Prisca Morand (Les Verts) : – Ma question s'adresse à M. Hildbrand. En octobre dernier, une question orale vous a été adressée dans ce même plénum sur le témoignage de personnes ayant été agressées à Lausanne auxquelles le personnel de la police dissuadait de porter plainte. D'autres personnes également agressées renonçaient de ce fait à aller porter plainte, ayant peur de ne pas être prises au sérieux. Cette question avait notamment trait aux agressions au GHB qui sévissaient et sévissent encore dans notre ville.

Face à ce fléau qui se poursuit, nous avons relevé dans un article récemment paru dans *24 heures* que 4000 Drink Watch avaient été subventionnés par la Ville, geste que nous saluons, bien qu'à titre personnel je rejoigne la réserve émise dans ce même article par la conseillère nationale Léonore Porchet.

La presse britannique rapportait en octobre dernier que la police faisait état de plusieurs cas d'intoxication au GHB par aiguille ou piqûre, ce qui représente une méthode d'intoxication particulièrement alarmante.

La Municipalité a-t-elle connaissance de cas similaires à Lausanne ? Que prévoit-elle de mettre en place pour que ceux-ci soient pris en compte correctement ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Comme déjà affirmé devant ce même plénum, la Municipalité condamne avec la plus grande fermeté de tels actes et invite toute victime potentielle d'intoxication au GHB, ou toute personne témoin, à prendre contact avec la Police municipale de Lausanne.

En 2021, une trentaine de cas de suspicion d'intoxication à la substance de GHB ont été signalés à la police. Les victimes sont systématiquement prises en charge et suivies par des spécialistes de la Brigade des mœurs de Lausanne.

Concernant l'utilisation de seringues, une seule situation a été signalée comme potentiellement en lien avec une injection de substances. Les investigations n'ont pas permis de confirmer l'hypothèse.

A ce stade, la Municipalité ne dispose pas d'informations probantes sur l'utilisation de ce mode opératoire particulier dans ce domaine à Lausanne.

Enfin, votre question est l'occasion de revenir sur les aspects de prévention et de coordination avec les différentes personnes actives concernées. Evidemment que la distribution de Drink Watch et autres éléments ne constitue pas la mesure unique, définitive, qui réglerait le problème. Nos contacts sont réguliers et étroits avec les établissements, avec l'entreprise principale de transport de l'agglomération, avec les différents acteurs de la sécurité. Cela constitue une réponse globale indispensable. Avec la systématisation des prélèvements organisés avec le principal établissement universitaire en matière de santé. Avec la formation des professionnels de la nuit, menée par une association prévue dans ce but afin d'améliorer la qualité des nuits lausannoises. Et avec une communication auprès des personnes concernées.

Il est donc réducteur de penser que c'est juste l'utilisation de condoms à verre, qui est une mesure prise par la Municipalité dans ce domaine. La Municipalité a eu à de nombreuses reprises l'occasion de dire sa position.

Question

M. Johann Dupuis (EàG) : – Cette question était initialement formulée par M. Conscience, pour M. Hildbrand. Elle concerne le même sujet qu'a abordé le Parti socialiste. Je vous transmets cette question. Je me permettrai de la reformuler légèrement pour ne pas empiéter sur les propos de mon préopinant.

Nous avons été informés par un collectif d'un projet de construction d'un centre de détention dans le cadre des travaux de réaménagement de la gare de Lausanne. Un tel centre de 3000 m² est prévu pour la police cantonale, les douanes. Ce centre comprendrait des espaces de détention. La Municipalité dispose-t-elle, à ce stade du projet, de moyens de s'opposer à cette structure ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je réponds volontiers à la question de MM. Conscience et Dupuis. La Municipalité de Lausanne, dans les questions qui ont précédé les réflexions par rapport à la création d'une mutualisation des différentes forces sécuritaires publiques sur le site de la gare a, pour des motifs pratiques, renoncé à y participer pour l'accueil d'un certain nombre de visiteurs de Lausanne, d'utilisateurs de la gare et de ses infrastructures. C'est dans ce sens que le poste de la gare se situe à son emplacement actuel.

S'agissant des autres éléments, ils relèvent d'autres directions que celle en charge de la sécurité. Je ne peux pas vous dire à ce stade quel est le mode d'approbation des différents plans.

Interpellation urgente de M. Xavier de Haller (PLR) et consorts : « Championnat du monde de Hockey 2026 : Lausanne sifflée hors-jeu »

Développement

En 2020, Lausanne devait coorganiser le championnat du monde de hockey sur glace de l'International Ice Hockey Federation (IIHF) avec Zurich. Cette manifestation internationale a été annulée en raison de la pandémie. L'accueil de cet événement avait, avec les JOJ, notamment justifié la construction de la nouvelle patinoire désormais connue sous le nom de la Vaudoise Aréna. Par ailleurs, il a été régulièrement mis en avant par l'autorité municipale que l'accueil d'événements de grande envergure, comme les Mondiaux de hockey, était un élément essentiel pour le tourisme et l'attractivité de la région.

A l'époque, un comité local avait été constitué afin préparer et gérer l'événement à Lausanne. Ce comité, dirigé par le chef du Service des sports de la Ville de Lausanne, était constitué de nombreuses parties: le Lausanne HC, la patinoire, les forces de l'ordre et les pouvoirs publics. Il a apparemment investi, durant trois ans, de nombreuses heures de travail dans le projet. Après l'annulation, aucun engagement n'a été pris par l'IIHF quant à la récupération de la manifestation pour 2026. Néanmoins, selon le chef du Service des sports de la Ville de Lausanne, il apparaissait

légitime que Lausanne reçoive la compétition en 2026 dès lors que le dossier était très solide avec de gros soutiens financiers.

Il est apparu récemment que des critiques ont été émises contre la structure lausannoise. Le comité central d'organisation – qui est en charge de l'organisation de la manifestation au niveau suisse – a apparemment estimé que la culture de travail à Lausanne était mauvaise dans le sens où il y avait trop d'interlocuteurs, trop de complications et trop d'ego. Dès lors, il privilégierait désormais la ville de Fribourg et sa BCF Arena pour coorganiser cette compétition en 2026. Du côté du comité lausannois, ces critiques ont été qualifiées de diffamation. L'ancien président de l'IHF a également récemment laissé entendre que le soutien financier cantonal en faveur des championnats du monde de cyclisme prévus à Aigle avait été nettement plus important.

Fin 2021, une société anonyme – Organising Committee 2026 IIHF Ice Hockey World Championship AG, dont le siège est à Zurich – a d'ores et déjà été constituée pour gérer la préparation de cet événement. Apparemment, elle négocie déjà certains contrats avec des partenaires. La décision de l'IHF n'a toutefois pas été prise. Il est donc encore possible d'intervenir. Il apparaît que, outre le prestige et les retombées médiatiques, l'accueil des matchs d'une compétition de l'IHF peut être lucratif pour les propriétaires des infrastructures – dont la Commune de Lausanne fait partie – qui louent ces dernières aux organisateurs de l'événement.

Fondés sur ce qui précède, les interpellatrices et les interpellateurs posent les questions suivantes à la Municipalité :

1. Lausanne a-t-elle entrepris des démarches afin d'obtenir l'organisation de matchs lors du championnat du monde de hockey de 2026 ? Si oui, lesquelles ?
2. En l'état, existe-t-il des pourparlers avec la société en charge de l'organisation du championnat du monde de hockey de 2026 ?
3. Un contrat portant sur l'utilisation de la Vaudoise Aréna avait-il été conclu de vue de l'utilisation de cette infrastructure pour les Mondiaux 2020 ? Si oui, quel montant devait revenir à la Ville de Lausanne ?
4. Un rapport concernant l'organisation du championnat du monde de hockey à Lausanne en 2020 a-t-il été rédigé ? Si oui, quelles sont ses conclusions ?
5. Les différents problèmes en lien avec la réalisation et la gestion de la Vaudoise Aréna ont-ils été un obstacle à la réattribution du championnat du monde de hockey à Lausanne ?
6. Les organisateurs ont-ils justifié le fait de ne pas reprendre le projet de Lausanne pour 2026 ?
7. La Municipalité confirme-t-elle le caractère diffamatoire des propos rapportés ci-dessus ?

Réponse de la Municipalité

Mme Emilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Merci pour cette interpellation, qui montre l'attachement que nous accordons au Championnat du monde de hockey, qui permet de donner des informations.

En préambule, comme le dit le texte de l'interpellation, l'organisation du Championnat du monde de hockey sur glace de la fédération internationale, championnat 2020, avait été donnée à la Suisse. Les compétitions auraient dû se dérouler pendant le mois de mai à l'Hallenstadion de Zurich et à la Vaudoise aréna. Cette manifestation a été annulée à cause du Covid. L'organisation de l'événement a été assurée par une société anonyme basée à Zoug. Des comités d'organisation locaux, à Zurich et à Lausanne, ont été placés sous la responsabilité du comité d'organisation central.

Les représentants du CO étaient très présents et assistaient à toutes les séances du colloque et aux séances thématiques. La collaboration entre le colloque et le CO central s'est bien déroulée malgré les difficultés liées au fait que la Vaudoise aréna était en construction durant la période de préparation du Championnat du monde. Le colloque n'a jamais eu connaissance de griefs ou manquements importants reprochés par le CO central de la fédération suisse ou de la fédération internationale. La principale critique portait sur le prétendu manque de soutien financier de la Confédération, du Canton de Vaud et de la Ville de Lausanne en comparaison avec l'aide apportée.

Ayant décidé d'être candidate à l'organisation du Championnat du monde de hockey sur glace 2026, la fédération suisse a fait un appel à candidatures auprès de tous les clubs de hockey sur glace de ligues nationales des grandes patinoires du pays. Cette manière de procéder constitue une première surprise. Dans la mesure où on aurait pu s'attendre à ce que le Letzigrund et la Vaudoise aréna soient désignés pour accueillir cet événement si la Suisse devait l'organiser, compte tenu de l'organisation de 2020.

La Ville de Lausanne et le LHC ont répondu à cette candidature. Le Centre sportif de Malley a remis un dossier complet à la fédération suisse, accompagné des lettres de soutien de la Ville, et du Lausanne Hockey Club. Une délégation de la Confédération a visité les sites candidats, dont la Vaudoise aréna, en présence des principaux responsables du projet lausannois du Conseil d'Etat en charge du Département de l'économie, de l'innovation et du sport.

A la suite de rumeurs selon lesquelles la fédération suisse allait choisir Fribourg comme site secondaire, une lettre signée de MM. Junod et Leuba a été adressée. La réponse du président de la fédération suisse a confirmé la rumeur, en indiquant que le contrat allait être négocié avec Fribourg.

Depuis, la fédération suisse n'a pas communiqué ni publiquement fait part de sa décision. Ni la Municipalité, ni le Service des sports, ni le Conseil d'Etat ne sont restés assis sur leur chaise les bras ballants. De manière coordonnée, tous n'ont eu de cesse d'exiger des explications de la fédération suisse et ont entrepris diverses démarches auprès d'acteurs du sport international par voie de presse. Diverses rencontres en ce sens doivent avoir lieu afin d'obtenir des explications argumentées.

L'interpellation fait état de reproches à l'encontre des organisateurs lausannois. La Municipalité note que ces griefs proviennent uniquement des propos rapportés par les médias et qu'à ce jour, aucun membre du comité central de la fédération suisse ni du CO central ne s'est exprimé dans ce sens.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Assis sur ma chaise, non pas les bras ballants, je vais me permettre de poser les questions qui suivent à la Municipalité. Première question : Lausanne a-t-elle entrepris des démarches afin d'obtenir l'organisation de matchs lors des championnats du monde de 2026 et, si oui, lesquelles ?

Un dossier a été déposé auprès de la fédération du hockey sur glace dans le cadre de la candidature pour l'organisation du Championnat du monde de hockey sur glace en 2026. L'autre pays candidat étant le Kazakhstan.

En l'état, existe-t-il des pourparlers avec la société en charge de l'organisation du championnat du monde de hockey de 2026 ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Les représentants et représentantes en charge des sports du Conseil d'Etat et de la Municipalité, du Service des sports et des dirigeants du LHC n'ont eu de cesse de tenter d'obtenir des explications et de défendre la position de Lausanne auprès de la fédération suisse. Des rencontres auront d'ailleurs lieu prochainement.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Un contrat portant sur l'utilisation de la Vaudoise aréna avait-il été conclu en vue de l'utilisation de l'infrastructure pour les mondiaux 2020 ? Si oui, quel montant devait revenir à la Ville de Lausanne ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Un contrat prévoyait une mise à disposition gratuite des infrastructures, comme exigé par une clause de la subvention fédérale à la construction de la Vaudoise aréna. La Confédération a participé à hauteur de 6 millions à la construction de la Vaudoise aréna. En échange, c'était dans le contrat, la patinoire devait être mise à disposition des championnats du monde.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Un rapport concernant l'organisation du championnat du monde de hockey à Lausanne en 2020 a-t-il été rédigé ? Si oui, quelles sont ses conclusions ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Un rapport a été rédigé par le CO central en 2022. La Ville de Lausanne ne l'a pas reçu, car il est uniquement à usage interne du CO central, mais nous avons eu un retour global sur son contenu. Il a confirmé que les relations entre le CO central et le colloque, le comité local, se sont globalement bien déroulées. Les deux principales difficultés relevées avaient trait à la difficulté de l'organisation de l'événement en parallèle

avec la construction des infrastructures de Malley et d'autre part au niveau du dimensionnement prétendument insuffisant de la part de la Confédération, du Canton de Vaud et de la Ville de Lausanne.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Les différents problèmes en lien avec la réalisation et la gestion de la Vaudoise arena ont-ils été un obstacle à la réattribution du Championnat du monde de hockey à Lausanne ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – La Vaudoise aréna était en cours de construction durant la phase préparatoire du Championnat du monde. Ce qui n'a pas facilité les tâches du CO central. Ça l'obligeait à se projeter dans des locaux qui n'étaient pas encore réalisés. Le calendrier serré des travaux de construction lié aux difficultés de personnel que connaissait le centre sportif à cette époque a parfois été source d'inquiétude au sein du CO central. Ce dernier était cependant rassuré par l'excellent déroulement des JO de la jeunesse en janvier 2020, quatre mois avant la date prévue de la compétition.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Les organisateurs ont-ils justifié le fait de ne pas reprendre le projet de Lausanne pour 2026 ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – A ce jour, malgré plusieurs demandes, aucune explication n'a été fournie par la IIHF quant au choix de Fribourg au détriment de Lausanne.

M. Xavier de Haller (PLR) : – La Municipalité confirme-t-elle le caractère diffamatoire des propos rapportés ci-dessus ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Il n'y a aucun propos diffamatoire dans les courriers de la IIHF, seules certaines déclarations de presse mensongères peuvent être considérées comme diffamatoires. Des explications sur la raison de ces déclarations ont été exigées.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je remercie Mme la municipale pour les réponses détaillées qui ont été fournies et qui permettent d'obtenir des éclaircissements sur le flou qui entoure cet objet. Je vous remercie.

Cela étant, je me permettrai avant de développer plus longuement de poser une question complémentaire qui est apparue lorsque j'ai entendu la réponse à la première question, lorsque j'ai interpellé la Municipalité pour savoir si des démarches ont été entreprises pour obtenir à nouveau l'organisation du Championnat du monde en 2026. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris le moment auquel le dossier qui a été préparé par le comité local d'organisation a été soumis à la fédération suisse.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Ce que je peux vous dire, c'est que le dossier de candidature a été envoyé en respectant les délais de la fédération suisse.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Ce n'était pas la question. J'ai entendu la date du 11 octobre 2021. C'est correct ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Dans la réponse à la première question, je n'ai pas mentionné de date. Est-ce que dans le préambule, vous parlez de date ? Non. Voilà. C'est dans le préambule. Le Centre sportif a remis un dossier extrêmement complet avec les lettres de soutien.

M. Xavier de Haller (PLR) : – A titre personnel, et au nom du groupe PLR, et j'imagine d'un certain nombre de conseillers et conseillères présentes ce soir, il faut souligner le bon travail qui a été fait par le comité local, le colloque, qui a été fait avant 2020 et jusqu'en 2020 pour préparer, planifier et conduire cette manifestation qui malheureusement a été annulée pour les raisons que nous connaissons.

Aujourd'hui, tous les citoyens lausannois peuvent remercier les personnes qui ont œuvré et travaillé dans le sens de la réalisation de cette manifestation qui malheureusement n'a pas eu lieu.

Toute personne entend les démarches qui ont été faites à partir d'octobre 2021. Les engagements, les réactions qui ont été faits afin d'essayer d'obtenir l'attribution de matchs du Championnat du monde 2026, pour autant que ce soit le projet suisse qui l'emporte. Ceci n'est pas discutable.

Un élément qui m'interpelle, c'est, au fond, la période qui existe entre l'annulation des championnats du monde en avril ou mai 2020, et octobre 2021. Ça fait plus d'une année et demie. Il y a, d'après les réponses que j'ai entendues, un certain flou. La question que je me pose, c'est : que s'est-il passé pendant ces dix-huit mois ? Est-ce que le comité est resté en contact avec le comité central respectivement la Fédération suisse de hockey ? Est-ce que des discussions sur une nouvelle candidature ont eu lieu ? Est-ce qu'au moment de l'annulation, en avril ou mai 2020, des engagements ou un certain nombre de lettres d'intention ont été adressés aux différentes autorités ? Ce sont des questions qui m'interpellent aujourd'hui. Sachant aussi que sauf erreur, un certain nombre d'assurances sont intervenues afin de dédommager les institutions qui avaient engagé des moyens, qui avaient préparé un certain nombre d'infrastructures pour cette manifestation.

Aujourd'hui, à l'aune des réponses qui nous sont formulées, je dirais qu'il reste une zone de flou sur ce qui s'est passé entre l'annulation de la manifestation au printemps 2020 et le dépôt du dossier qui, j'en suis persuadé, est d'une qualité tout aussi bonne que le premier dossier qui avait été déposé, mais qui a été déposé en octobre 2021. Je me permets d'annoncer à ce stade que le PLR dépose une résolution.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne auprès des instances compétentes afin d'obtenir l'organisation du Championnat du monde de hockey 2026 et déploie ses meilleurs efforts pour que la manifestation se déroule selon le projet initialement retenu pour l'édition 2020.

Discussion

Mme Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) : – Je déclare mes intérêts : je voue un amour inconditionnel au hockey sur glace. Alors peut-être que mon intervention ne sera pas empreinte d'une totale objectivité.

J'ai été particulièrement choquée d'avoir appris dans le *24 heures* le mois dernier que Lausanne n'allait pas être choisie pour accueillir les championnats du monde de hockey en 2026, car il était évident que cette compétition devait avoir lieu sur le sol lausannois dès lors que son annulation était uniquement due à la pandémie. Hormis bien sûr l'aspect économique, touristique et médiatique que génère ce type d'événement, c'est surtout priver les Lausannoises et les Lausannois de l'unique occasion, pour celles et ceux qui n'ont pas les moyens de voyager, de pouvoir assister à des événements sportifs de renommée mondiale.

On l'a vu avec les JOJ, le succès des matchs de hockey tant masculin que féminin et la possibilité donnée à la population lausannoise de participer toutes et tous ensemble à des moments de liesse devant du beau sport. Ça permet aussi de motiver les jeunes et assurer la relève sportive.

Néanmoins, je suis rassurée d'apprendre ce soir que la Municipalité ne prend pas le sujet à la légère et qu'elle planche sur cette problématique depuis plusieurs mois. Afin d'aller dans cette continuité, le groupe socialiste soutiendra la résolution déposée ce soir.

Je regrette que M. de Haller fasse preuve de dureté excessive envers la Ville. Je crois qu'on a bien compris que la Municipalité ne pouvait pas agir plus vite. Il ne doit pas oublier qu'on tire tous à la même corde.

Enfin, j'ajouterai une dernière chose : Fribourg étant déjà en tête du classement en ce moment, on ne peut pas tout leur laisser quand même !

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je présume que le débat va être plus long. Peut-être que notre collègue de Haller aura d'autres questions. Merci pour son interpellation urgente qu'on peut traiter dans les temps pour apporter un certain nombre de réponses peut-être au-delà de ce qui a déjà été amené dans la presse avant le traitement de cette interpellation urgente. Ça reviendra sur la fin de mon intervention qui questionne peut-être la stratégie politique ou la stratégie sportive dans ce cas-là de notre collègue Xavier de Haller et son grand réseau dans le domaine. J'y reviendrai un peu plus tard.

Les réponses municipales nous satisfont. Il y a une certaine logique dans la réponse municipale qui montre à quel point il y aurait eu une logique si Lausanne avait obtenu l'organisation en 2020. Le dossier n'a pas énormément changé, le contexte est à peu près le même. La Ville s'attendait à ce que cette organisation lui soit à nouveau confiée. De ce qui sort actuellement, on voit que la Ville n'a

pas fait d'erreur majeure et que le dossier était solide en 2020 et qu'il n'y a pas de raison qu'il se soit fissuré, qu'il ait subi un autogol, un sabotage pour l'attribution en 2026.

Un élément quand même, il faut peut-être l'amener dans ce débat, ce serait de faire une comparaison entre les mondiaux de hockey, bien que leur taille soit conséquente, avec d'autres événements internationaux. Quelques mots là-dessus. C'est le rôle du trublion, même si notre taille politique est relativement grande maintenant, des groupes des Vert·e·s et Jeunes Vert·e·s, de questionner l'organisation de ce type de grands événements. Sans comparer avec les JO ou avec les championnats du monde de football. On voit quand même de plus en plus une difficulté à organiser des événements dans de bonnes conditions. Dans des conditions sociales, environnementales satisfaisantes. Sans comparer avec ce qui se passe dans d'autres pays, mais on voit une forme d'essoufflement, de ras-le-bol de ce type de grands événements qui sont peut-être un peu à bout de souffle et qui devraient être réinventés sur leur façon de fonctionner. On voit des questions sociales et environnementales désastreuses.

La municipale Emilie Moeschler parlait d'une organisation entre la Suisse et le Kazakhstan. La situation n'est pas idéale au Kazakhstan. Ici, nous sommes à Lausanne. J'anticipe les réactions de Monsieur de Haller. Il y a un certain nombre de questions à se poser. Est-ce qu'il faut, chaque deux ans ou quatre ans, organiser d'immenses événements internationaux ? Cette question-là est de plus en plus dans le débat public. Nous faisons partie des élus et des militants et militantes qui vont continuer à amener cet aspect dans le débat. Peut-être revenir au passage sur les questions de durabilité : ce sont des éléments qu'il faut questionner sur chaque événement. On a eu un certain nombre d'interpellations vertes et de dépôts sur les Jeux olympiques de la jeunesse. Ce sont toujours des réponses difficiles à obtenir. On a obtenu des réponses qui sont arrivées tard, voire après l'événement en question, et pour pouvoir juger l'opportunité de tels événements, il ne suffit pas de se dire que les infrastructures sont là et qu'on organisera ces mondiaux dans des infrastructures qui existent déjà. Il faut une analyse sociale, environnementale, beaucoup plus forte.

Un événement qui arrivera bientôt à Lausanne et qui est questionné par nos collègues, en particulier écologistes, dans un certain nombre de villes de France, je pense au Tour de France où les questions se posent de plus en plus et que ça fait partie, de notre point de vue, d'une partie du groupe des Verts et Jeunes Verts, du questionnement sur l'avenir de ce type d'événements. Nous faisons partie du groupe qui soutient le plus les vélos, mais vous voyez ce qui se passe autour de la caravane du Tour. Je profite de ce débat pour amener ces autres événements que nous pouvons critiquer à ce niveau-là.

Sur la résolution, vous vous en doutez, le groupe sera relativement partagé. Une partie le soutiendra dans la logique qu'il était prévu de les organiser en 2020, ça nous paraît logique de pousser au niveau du Conseil communal. Une partie du groupe s'opposera pour questionner, comme je l'ai détaillé dans ma longue introduction, les raisons qui font qu'actuellement, de plus en plus de raisons nous font douter et nous poussent à nous questionner sur l'organisation de ce type d'événements.

Je terminerai sur un aspect plus politique, sur la stratégie politique de notre collègue Xavier de Haller, j'aimerais bien l'entendre là-dessus. On a une candidature en 2020. Il nous affirmait que tout avait été fait parfaitement jusqu'à ce moment-là. Apparemment, ça aurait déraillé en 2021. Notre collègue de Haller parle de son réseau. Il y a des personnes qui sont fans du LHC. Je me demande quand même quel a été votre engagement et pourquoi vous n'avez pas œuvré en souterrain, en sous-marin, sur cette question-là. Peut-être avec le LHC, avec un certain nombre d'acteurs et actrices. C'est comme ça que je conçois la politique. Il y a les interventions publiques, les débats au Conseil communal, et il y a ce qu'on peut faire en coulisses pour soutenir les candidatures.

Je vous ai entendu à la télé, au moment où un journaliste vous demandait s'il y avait une chance que Lausanne organise ces championnats du monde, vous avez dit « évidemment ». Ma question finale, c'est qu'en venant ici et en questionnant ce qui n'aurait pas été bien fait, et ce qui aurait fait que cette nouvelle organisation n'a pas été obtenue par Lausanne, est-ce que vous ne fragilisez pas potentiellement les chances de Lausanne d'obtenir l'organisation de ces événements, de ces championnats du monde en 2026 ?

Vous avez une certaine part de responsabilité. Soit vous partez du principe que c'est foutu, et je peux comprendre. Mais il faut assumer la candidature au Conseil. Vous dites que Lausanne n'a pas fait ce qu'il fallait et que c'est un scandale et qu'il aurait fallu faire autre chose. Là, vous êtes entre-deux. Vous jouez sur tous les tableaux. Soit vous nous dites ce que vous avez obtenu et vous

pouvez dire que la Ville n'a pas tout fait. Vous êtes entre-deux au niveau de la stratégie politique. Je souhaiterais vous entendre de façon un peu plus longue sur votre stratégie, à part se mettre en avant sur cette thématique. Je déclare mes intérêts : je suis plus fan de foot que de hockey, mais ça n'enlève rien au contenu de mes propos.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Remontons un tout petit peu dans le champ des interventions. Je ne crois pas avoir fait preuve de dureté excessive avec la Municipalité. Je m'interroge un peu sur la capacité, comme le ferait un sportif, d'anticiper certaines évolutions du jeu. C'est la seule chose.

Concernant pourquoi je dépose cette résolution, pourquoi le groupe PLR dépose cette résolution. Pour le PLR, et pour répondre de manière directe à M. Panchard, il est essentiel pour le rayonnement de Lausanne qu'elle capitalise sur son titre de capitale olympique et qu'elle investisse dans l'organisation de manifestations internationales. Cela se justifie tout d'abord pour la promotion du sport. Nous savons très bien que lorsqu'un pays organise une manifestation internationale sur son territoire, cela permet de développer des engouements pour ce sport. Cela permet de développer des vocations. Cela permet également de démocratiser le sport et de le faire connaître à une partie de la population qui ne s'y serait pas intéressée autrement.

Economiquement, l'organisation de ces manifestations est importante pour Lausanne. D'autant plus lorsque nous connaissons la situation économique actuelle qui est difficile pour un certain nombre d'acteurs : avoir une manifestation de ce type pour les hôteliers, restaurateurs, et toutes les branches et les professions qui peuvent tourner autour de ce genre de manifestations est important.

Au fond, la volonté politique est d'interpeller la Municipalité et d'obtenir un certain nombre de réponses sur ce qui a été dit dans la presse. Ce qui permet aussi à l'autorité exécutive de s'expliquer de manière transparente devant ce plénum. Là, je crois que tout le monde est d'accord que le rôle du Conseil communal est aussi parfois d'obtenir des informations et de pouvoir contrôler de manière indirecte ou directe ce qui peut être fait dans le cadre de l'exécutif. Deuxièmement, c'est une impulsion qui est donnée, un message qui est donné ce soir par le Conseil communal et qui n'est pas du tout contre-productif, comme le laisserait entendre M. Panchard, mais qui montre bel et bien que non seulement il y a un soutien des différentes parties prenantes qui avaient participé au comité d'organisation en 2020, mais également des milieux politiques qui estiment que la candidature de Lausanne est une bonne candidature et qu'elle mérite d'être examinée et de pouvoir en tout cas essayer d'obtenir cette manifestation.

Le message politique qui est donné par les personnes qui s'apprêtent à soutenir cette résolution, c'est un message de soutien à l'autorité exécutive, mais également à toutes les personnes qui ont travaillé pour ce projet. Je ne comprends pas très bien aujourd'hui le procès d'intention qui est fait par M. Panchard.

Un dernier point sur lequel je souhaiterais interpeller M. Panchard : c'est de savoir quel réseau j'aurais soi-disant mis en avant ou mentionné dans mon interpellation ou mon intervention. A ma connaissance, je n'ai fait état d'aucun réseau. Je n'ai pas participé d'une manière ou d'une autre à l'organisation de cette manifestation. Je me contente de poser des questions. C'est l'apanage de tout conseiller ou conseillère communale.

La discussion est close.

Le Conseil, par 42 oui, 9 non, et 17 abstentions, adopte la résolution de M. Xavier de Haller.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Xavier de Haller et consorts : « Championnat du monde de Hockey 2026 : Lausanne sifflée hors-jeu » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne auprès des instances compétentes afin d'obtenir l'organisation du Championnat du monde de hockey 2026 ou, tout au moins, déploie ses meilleurs efforts pour que la manifestation se déroule selon le projet initialement retenu pour l'édition 2020 ».

Interpellation de M. Alain Hubler (EàG) et consorts : « Les SUV une plaie pour le climat et les villes... »

Développement

Le 15 octobre dernier, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) publiait une note¹ expliquant que la préférence croissante pour les « sport utility vehicles » (SUV) remet en cause la possibilité de réduire les émissions de CO₂ dans le domaine des transports individuels motorisés.

Cette information a été reprise par un grand nombre de médias, dont *Le Temps* dans son édition du 18 octobre qui s'est intéressé plus particulièrement au cas de la Suisse.

Selon l'AIE, les SUV, au nombre de 200 millions dans le monde contre 35 millions en 2010, sont responsables d'une augmentation de production de 3,3 millions de barils de pétrole par jour et constituent la deuxième source d'augmentation d'émissions de CO₂. La raison réside notamment dans le fait que ces véhicules sont plus lourds, plus généreusement motorisés et à l'aérodynamique moins performante.

Toujours selon l'AIE, la multiplication des SUV et l'augmentation de consommation de carburants fossiles correspondante pourrait annihiler les économies d'émissions réalisées grâce au développement des voitures électriques.

La Suisse n'est pas en reste puisque selon François Launaz, président de la faïtières des importateurs de voitures automobiles, les SUV, dont les Suisses sont friands car nantis, représenteraient environ 45% des ventes de nouvelles voitures contre 33% en Europe.

Ajoutons que, au-delà des problèmes de pollution, les SUV occupent plus de place que d'autres types de voiture sur la chaussée et dans les parkings. Ce dernier point a une importance non négligeable en ville où l'espace est restreint.

Finalement, en raison de leur poids, de leur encombrement et de leur forme, les SUV sont beaucoup plus meurtriers pour les piétons, les cyclistes et les motards.

Ce bref résumé des conséquences de la multiplication des SUV conduit à poser les questions suivantes à la Municipalité.

1. La Municipalité dispose-t-elle des statistiques sur le nombre, et son évolution, de SUV versus autres voitures circulant en ville de Lausanne ?
2. Comment la Municipalité se positionne-t-elle face à l'augmentation des SUV circulant en ville de Lausanne ?
3. La Municipalité envisage-t-elle, de son propre gré ou en fonction de l'évolution des normes, d'augmenter la taille des places de parc sur la chaussée ?
4. La Municipalité a-t-elle abordé cette problématique avec les autres villes, par exemple via son Syndic qui est membre du Comité des villes suisse ?
5. La Municipalité a-t-elle abordé cette problématique avec le Canton ?
6. La Municipalité envisage-t-elle, en collaboration avec le Canton et/ou les autres villes suisses et/ou la Confédération de mettre au point un système dissuadant les automobilistes d'acquiescer ce type de véhicules, ou, au moins, de pénétrer en ville ?

Si oui, par quel moyen ?

1 <https://www.iea.org/newsroom/news/2019/october/growing-preference-for-suvs-challenges-emissions-reductions-in-passenger-car-mark.html>

Si non, pour quelle(s) raison(s) ?

Réponse de la Municipalité

La Municipalité regrette l'évolution constatée par M. l'interpellateur, à savoir que la part de ce qu'il est convenu d'appeler les SUV n'a cessé d'augmenter dans les ventes de voitures neuves en Suisse. Cette tendance pose effectivement toute une série de problème. Les SUV polluent plus que les voitures ordinaires, ils occupent plus d'espace sur la voie publique et dans les parkings, et se montrent plus dangereux lors de chocs avec les usagers de la route vulnérables, comme les piétons et les cyclistes. La Municipalité demeure attentive à l'évolution des normes et saisira toute opportunité qui se présenterait pour limiter la place des véhicules lourds et polluants dans le trafic motorisé urbain à Lausanne.

En complément, il s'agit de préciser que le panel des véhicules regroupés sous l'appellation SUV s'est largement diversifié ces dernières années. Aujourd'hui, on entend aussi par SUV des véhicules urbains de petites tailles, des modèles hybrides ou électriques, catalogués avec des étiquettes énergétiques très favorables (A ou B). S'y ajoute le fait que la dénomination SUV ne comprend pas d'autres véhicules à fort gabarit, comme certains modèles électriques haut de gamme ou d'autres types de véhicules familiaux tels que les « Espace ». Il n'existe donc pas de définition normalisée qui permettrait de définir une catégorie SUV.

En ce qui concerne l'évolution du parc automobile, l'Office fédéral de la statistique (OFS) différencie les véhicules selon leur cylindrée ou leur motorisation (par exemple 4 ´ 4) : cette dernière catégorie comprend toute une palette de véhicules, comme la catégorie Compact, le Crossover ou la puissante berline. En 2018, le parc automobile du canton de Vaud comprenait 417 200 véhicules, dont 120 600 4 ´ 4 (29 %) ; cette dernière catégorie inclut ainsi aussi des voitures électriques (0,5 %) et des cylindrées inférieures à 1800 cm³ (20 %). En 2018 ce sont 29 900 nouveaux véhicules qui ont été immatriculés, dont 56 % affichant une cylindrée inférieure à 1800 cm³ et 1 % de véhicules électriques.

Le taux de motorisation est en décroissance dans le canton de Vaud depuis ces cinq dernières années : il est inférieur à la moyenne nationale depuis 2009, et correspond à 526 voitures pour 1000 habitants au niveau vaudois, respectivement à 360 véhicules pour 1000 habitants à Lausanne. Quant aux nouvelles immatriculations, il est constaté une augmentation de 42 % dans la catégorie des véhicules hybrides (1900 nouveaux véhicules en 2018) et une hausse régulière du poids à vide moyen des véhicules, notamment en raison de l'évolution des équipements liés à la sécurité, au confort ou aux aides à la conduite. L'impact sur les émissions de CO₂ connaît une évolution positive, puisque si les véhicules du parc automobile vaudois émettent en moyenne 154 g par km, les véhicules immatriculés en 2018 émettent en moyenne 135 g de CO₂/km, ce qui est toutefois encore supérieur aux normes imposées aux importateurs selon l'ordonnance fédérale de 2012 (130 g CO₂/km).

Le Canton a mis en place le principal outil incitatif permettant d'influencer le choix des automobilistes : la taxe annuelle sur les véhicules automobiles qui varie en fonction de la puissance et du poids du véhicule, et du niveau d'émission de CO₂

En ce qui concerne la ville de Lausanne, la Municipalité répète ici regretter les développements vers une part plus importante des SUV. Elle axe prioritairement ses objectifs en termes de mobilité durable sur le transfert accru des besoins en déplacement vers les transports publics et la mobilité douce. Les objectifs exprimés, tant dans la révision du Plan directeur communal (PDCom) que dans le programme de législature ou climatique, soulignent qu'il convient d'intégrer le trafic individuel motorisé dans sa globalité chaque fois que l'on élabore une série de mesures visant la réduction massive des émissions carbone.

Quant aux services de l'administration, ils appliquent les normes professionnelles suisses dans le cadre du développement des projets d'aménagements urbains, tant sur le plan du stationnement que des gabarits de circulation.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité dispose-t-elle des statistiques sur le nombre, et son évolution, de SUV versus autres voitures circulant en ville de Lausanne ?

La Municipalité se réfère aux statistiques officielles (cantonales et fédérales) disponibles qui appliquent la nomenclature reconnue au niveau fédéral ; cette dernière ne comprend pas de catégorie intitulée « SUV », puisqu'il ne s'agit pas d'une catégorie officielle.

Question 2 : Comment la Municipalité se positionne-t-elle face à l'augmentation des SUV circulant en ville de Lausanne ?

La Municipalité regrette les développements évoqués par l'interpellateur et partage ses constats. Cette situation est préoccupante et des mesures doivent être prises au niveau de la Confédération et des cantons. Au niveau communal, la Municipalité met tout en œuvre pour favoriser le transfert modal vers des modes de déplacement respectueux de l'environnement (transports publics et mobilité douce).

Question 3 : La Municipalité envisage-t-elle, de son propre gré ou en fonction de l'évolution des normes, d'augmenter la taille des places de parc sur la chaussée ?

La Municipalité n'envisage pas de modifier à la hausse la taille des places de parc et s'en tient aux normes professionnelles suisses appliquées dans le cadre de réaménagements de cases.

Question 4 : La Municipalité a-t-elle abordé cette problématique avec les autres villes, par exemple via son syndic qui est membre du Comité des villes suisse ?

Comme pour tous les autres domaines qui la préoccupe, la Municipalité pratique une veille active : elle est attentive aux expériences qui se déroulent dans ce domaine tant en Suisse qu'en Europe. Elle échange régulièrement à ce sujet avec différents partenaires, dont d'autres collectivités publiques de taille comparable.

Question 5 : La Municipalité a-t-elle abordé cette problématique avec le Canton ?

La Municipalité est en contact constant avec le Canton sur toutes les questions qui ont trait à la mobilité urbaine.

Question 6 : La Municipalité envisage-t-elle, en collaboration avec le Canton et/ou les autres villes suisses et/ou la Confédération, de mettre au point un système dissuadant les automobilistes d'acquérir ce type de véhicules, ou, au moins, de pénétrer en ville ? Si oui, par quel moyen ? Si non, pour quelle(s) raison(s) ?

Comme indiqué en préambule, la Municipalité est d'avis que les enjeux relatifs à la mobilité durable concernent l'ensemble des véhicules individuels motorisés. S'y ajoute le fait que la compétence de la taxation dissuasive liée aux véhicules dépend essentiellement de l'autorité cantonale et qu'il est nécessaire d'agir à ce niveau.

La Municipalité collabore avec le Canton dans le cadre de sa politique de mobilité et partage avec ce dernier des objectifs durables communs, par exemple dans le cadre du PALM, du Plan directeur cantonal ou du plan OPAir.

Discussion

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je tiens à remercier la Municipalité pour ses réponses à cette interpellation déposée par mon collègue Alain Hubler. Il est intéressant de revenir sur certains éléments qui sont amenés dans ce texte. Notamment l'augmentation du nombre de véhicules SUV qui constitue l'augmentation la plus importante du nombre de véhicules émetteurs de gaz à effet de serre. Ils représentent une immatriculation sur deux parmi les nouveaux véhicules. Il faut relever que les SUV sont problématiques dans un contexte urbain. L'espace seul est rare. Il y a compétition pour l'usage de la route. Ces véhicules occupent particulièrement de la place. Quand ils circulent et quand ils stationnent.

En raison de leur poids, de leur volume et de leur forme, les SUV sont des véhicules dangereux pour les piétons, cyclistes, motards. Pendant que les conducteurs de ces véhicules se sentent en sécurité, ils représentent une menace constante pour les autres usagers de l'espace public en cas

de collision. Cela est désormais bien documenté. Je vous invite à consulter le témoignage édifiant d'une automobiliste. Un témoignage paru dans la presse romande. Elle a survécu à une collision frontale avec un SUV alors qu'elle était dans un autre véhicule. Un petit véhicule de 800 kg. Elle est entrée en collision avec une Audi A5, qui était coupable. Cette femme a énormément de chance. Son pronostic vital a été engagé. Elle s'en est sortie de peu.

Cette situation n'est pas un cas unique. C'est attesté dans des études de plus grande échelle. Selon l'assurance AXA, les accidents provoqués par les gros 4x4 urbains sont plus nombreux que ceux causés par les autres voitures. Les SUV sont les plus dangereux. Des études plus larges dans le contexte américain ont été menées sur la dangerosité de ces véhicules pour les piétons. Ces études concluent qu'ils sont trois fois plus mortels pour les piétons que des véhicules classiques en cas de collision.

Des véhicules de taille inutile et dangereuse pour les autres utilisateurs de la route.

Du point de vue éthique et moral, la situation est honteuse et problématique. On est en plein dans l'archétype d'une situation de recherche de profit par les constructeurs automobiles. Des véhicules toujours plus lourds, plus volumineux, plus puissants. En exploitant l'égoïsme des conducteurs. Ils ne devraient pas pouvoir empiéter sur les autres usagers de la route.

Si on aborde la question de l'électrification de ces véhicules, l'électrification ne change pas la donne. Les SUV électriques consomment moins de CO₂, mais ils produisent tout autant de particules fines à cause de leur poids. Ils représentent toujours le même problème au niveau de la sécurité.

Mon groupe est d'avis qu'il faut des régulations plus fortes contre la commercialisation et la circulation de ces véhicules. Particulièrement dans les villes. On voit mal pour qui leur usage se justifie compte tenu du risque. Hormis pour certains professionnels qui ont besoin de véhicules particulièrement mobiles ou larges et haut perchés.

La réponse de la Municipalité face à ces constats est décevante. La Municipalité, dans sa réponse, se contente de dire que le type de régulation qui est sous-entendue par l'interpellation n'est pas de ses compétences. Elle s'embarrasse d'une discussion longue sur le fait que la catégorie SUV est difficile à définir.

La Ville de Lausanne ne compte pas augmenter la taille de la chaussée ni les places de parking pour satisfaire la demande de certains conducteurs. On peut se gausser de cette demande quand on pense que la chaussée a été calibrée à la base pour que des camions puissent l'emprunter. Quand des défenseurs du milieu automobile vous disent que désormais, elle ne serait plus assez large pour laisser passer des SUV achetés par ceux qui estiment qu'il est important de les utiliser en ville, cela prêche à sourire.

La Municipalité omet de nous dire dans sa réponse qu'elle aurait un pouvoir d'action sur ces véhicules en deux domaines. L'information. On se rappelle de la campagne insistante que la Municipalité a menée. Elle a accompagné une politique punitive d'une campagne de communication quand il s'agissait de punir lorsqu'on jetait un mégot par terre. Je vais revenir à cela par le biais d'une résolution.

La Municipalité possède les moyens de conduire une politique qui inciterait à ne pas acheter ce type de véhicule : la politique du parking. La Municipalité a un impact sur les prix. Je reviendrai là-dessus par une deuxième résolution.

J'ai deux projets de résolution. Vous comprenez, à la lecture de ces deux résolutions, que pour répondre au problème, j'ai choisi volontairement de laisser une grande marge de manœuvre à la Municipalité sur la définition des véhicules qu'elle entend appliquer pour mettre en œuvre ces deux résolutions. Merci de votre attention. Je me réjouis de ce débat.

Résolution Johann Dupuis 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité organise une campagne d'information sur les risques liés aux automobiles de type SUV/ SUT/ Crossover / 4x4 ou excédant un poids de 1,5 tonne afin de décourager l'achat et la circulation en ville de Lausanne de ce type de véhicule dangereux et nocif pour le climat.

Résolution Johann Dupuis 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité différencie le prix des macarons selon la catégorie ou le poids à vide du véhicule.

La discussion est ouverte.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Le groupe des Verts salue la volonté manifeste de la Municipalité et dans sa réponse faite il y a deux ans à l'interprétation sur les SUV : saisir toute opportunité qui se présenterait pour limiter la place des véhicules lourds et polluants dans le trafic motorisé urbain à Lausanne. Ce sont les mots de la Municipalité. Cela vaut tout particulièrement à propos des SUV. Comme l'a rappelé M. Dupuis, leur nombre a continué d'augmenter.

Il est important de revenir et d'insister là-dessus. On ne soulignera jamais assez à quel point l'utilisation des SUV en ville est une aberration totale qui échappe à toute rationalité. Les SUV sont une aberration environnementale, d'abord. Je le répète. Les SUV constituent la deuxième cause d'augmentation de CO₂ depuis 2010, après l'énergie, mais devant l'industrie lourde et le transport aérien. Une grande partie des efforts sont réduits à néant à cause de ces véhicules. Les SUV occasionnent plus de bruit que les voitures légères, plus de résidus issus de l'abrasion des pneus. Leur poids abîme la chaussée.

Les SUV sont également une aberration au niveau de la sécurité. Je le répète aussi, ils créent un sentiment trompeur de sécurité. Les SUV sont dangereux pour tous les autres usagers de la route, en raison de leur taille, leur volume, leur forme. Ils sont dangereux pour les usagers de voitures légères. Je renvoie à l'article paru dans le journal.

Ils sont dangereux pour les piétons, pour les cyclistes. L'Union professionnelle suisse des automobilistes l'a souligné en 2020 : les SUV sont dangereux pour les enfants. Si un SUV circulant à 20 km/h heurte un enfant, il va le frapper au niveau du thorax et le catapulter violemment, avec des conséquences dramatiques.

On constate, avec l'augmentation du nombre de SUV, une augmentation du nombre de morts sur les routes.

L'utilisation du SUV va à l'encontre de la volonté d'apaiser la circulation. L'utilisation des SUV n'est pas compatible avec l'idée d'une mobilité multimodale. Qu'on ne vienne pas me parler de liberté. L'utilisation des SUV est contraire au principe fondamental selon lequel la liberté des uns s'arrête avec celle des autres.

Que faire face à ce bilan désastreux ? Là encore, il faut le souligner : le remplacement des SUV à moteur thermique par des SUV à moteur électrique n'est pas une solution. Les SUV électriques consomment un tiers d'énergie en plus que les véhicules légers. Ils ont besoin de batteries plus grandes. Cela fait augmenter la demande de matériaux. L'électrification des SUV ne réduira aucun des autres problèmes qu'ils posent, tant au niveau environnemental qu'au niveau de la sécurité. Cet objectif de remplacer les SUV thermiques par les SUV électriques n'est pas une solution.

L'objectif : une élimination des SUV, en tout cas en zone urbaine. Pour y parvenir, il convient d'agir au niveau de la tarification du stationnement. Je renvoie au postulat « arrête ton char » déposé en mai 2020. Il impose d'agir au niveau de l'information. Cela amène le groupe Les Verts à soutenir les résolutions déposées.

Toutes les mesures à prendre pour se débarrasser des SUV ne relèvent pas de la compétence municipale. La Municipalité devrait les soutenir dans la mesure du possible. A cet égard, il serait souhaitable que la Municipalité puisse être engagée dans son Plan climat à faire évoluer la législation fédérale. Qu'elle apporte son soutien à la motion visant à l'interdiction, dès cette année, à l'importation des SUV.

Ce soutien, la Municipalité peut le faire en Suisse. Je rappelle la liste des prises de position sur les objets parlementaires. C'est dans ce sens que le groupe Les Verts dépose un complément de résolution à celles déposées par Ensemble à Gauche.

Résolution Ariane Morin

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne, via l'Union des villes suisses, la motion de Mme Isabelle Paquier Eichenberger « Pour l'interdiction des SUV et des voitures tout-terrain » déposée le 11 mars 2021 au Conseil national.

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – Je me permets de vous lire l'intervention préparée par ma collègue, Mme Esperanza Pascuas Zabala, qui ne peut pas être présente ce soir.

Le PSL déplore que le nombre de SUV augmente, car il en résulte des conséquences négatives. Ces véhicules prennent une place démesurée et représentent des dangers pour les usagers de la route ainsi que les piétons. Conscient de la marge de manœuvre faible, pour ne pas dire inexistante de la Ville en matière de régulation des voitures circulant sur son territoire, le PSL est satisfait de la réponse municipale. Il salue la volonté de la Municipalité de saisir les éventuelles opportunités qui permettraient de limiter la place du véhicule polluant.

Comme démonstration de cet engagement, nous pouvons relever l'intention de ne pas augmenter la taille des places de parking. Je profite d'avoir la parole pour vous informer que le groupe socialiste soutiendra les résolutions proposées.

Mme Patrizia Deborah Mori (UDC) : – Les SUV, ça consomme beaucoup, on le sait. Avec les prix de l'essence, ça dissuade beaucoup de gens de les acheter. Je suis une personne à mobilité réduite, je n'ai pas le choix. Les écoles pour les enfants, on prend les enfants avec, il faut de grosses voitures. Si on les veut électriques ou à énergie verte, ça resterait onéreux. C'est une guerre ouverte à la voiture. C'est purement idéologique. Dans cette salle, des gens en ont besoin.

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – C'est une question de détail sur la première résolution de mon collègue Dupuis. Il y a le poids qui est mentionné de 1,5 tonne. Si je fais une recherche rapide pour des voitures électriques, même petites, je ne vais pas faire de publicité, mais allons-y quand même. Si nous prenons la Renault Zoe, elle dépasse les 1500 kg. C'est une petite voiture. La Nissan Leaf : 1700 kg. Ce sont des voitures électriques qui entrent dans la politique à long terme en faveur de zéro émission à l'horizon de 2030 de la Ville de Lausanne.

J'y vois une contradiction. Je m'en étonne. Peut-être ne faudrait-il pas préciser un poids. On sait que les voitures électriques sont lourdes. C'est leur défaut à cause des batteries. Je demande à M. Dupuis ce qu'il en pense.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Avant le critère du poids qui est précisé dans cette première formulation, il y a la déclinaison de l'ensemble des acronymes qui pourraient rentrer dans la catégorie de véhicules dangereux et encombrants. Les SUV, SUT, crossover, ou les véhicules de plus de 1,5 tonne. Cette résolution n'inclut pas les petits véhicules électriques que vous venez de mentionner, dans le cas où ils pèsent plus de 1,5 tonne.

Si ça peut vous satisfaire, on pourrait mettre un « et » à la place du « ou », sans changer le sens de la résolution. Ça répond au flou que vous avez mis en évidence.

Résolution Johann Dupuis 1 reformulée

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité organise une campagne d'information sur les risques liés aux automobiles de type SUV / SUT / Crossover / 4x4 et excédant un poids de 1,5 tonne afin de décourager l'achat et la circulation en ville de Lausanne de ce type de véhicule dangereux et nocif pour le climat.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je décline mes intérêts, je suis président de la section vaudoise de l'Automobile Club suisse. Habitants du canton de Vaud, réjouissez-vous, à lire les résolutions proposées aujourd'hui, elles seront extrêmement praticables et accueillantes pour tout un chacun.

Quand j'entends ce qui est dit ce soir, il y a des limites qu'il ne faut pas franchir. Je veux bien qu'on entende le terme « aberration » pour l'utilisation d'un véhicule, d'accord. Chacun est libre de ses paroles. Il faut aussi savoir garder la raison. Le choix d'un véhicule est parfois imposé par des distances, des régions, et la mobilité ne peut pas s'arrêter au simple fait d'un territoire communal. Ainsi, il y a des utilisateurs de la ville qui proviennent d'autres communes, d'autres régions, qui ont besoin d'un SUV ou que sais-je comme véhicule, car, dans leur région, soit la desserte en transports publics est insuffisante, soit les routes nécessitent d'avoir ces véhicules. Ce sont des gens qui pour différentes raisons – économiques, sociales ou de loisirs – doivent pouvoir accéder à la ville.

Réjouissez-vous, ces résolutions vont vraiment rendre votre ville particulièrement attrayante et agréable.

J'entends bien ce souci de sécurité en disant que les SUV sont des véhicules particulièrement dangereux. A l'époque, de manière imagée, on parlait de tanks urbains ou de course à l'armement routier. Ça a été dit dans certains débats. J'aimais bien ces métaphores. C'était franc. On n'essayait pas de faire des circonvolutions autour de l'objectif. Quand j'entends ça, je ne peux pas adhérer à ces propos. Je ne crois pas qu'on puisse réduire la sécurité routière ou faire un procès d'intention à des personnes qui choisissent un type de véhicule en considérant que ces dernières mettent délibérément en danger la vie des autres.

Je me permets un petit aparté. Je vous rappelle que, pour des motifs de sécurité, de manière justifiée, on a considéré que les enfants devaient, jusqu'à un certain âge, bénéficier d'infrastructures particulières, de rehausseurs notamment. Aujourd'hui, cette question n'est pas débattue lorsque des parents déplacent leurs enfants dans des vélos dans la circulation. On peut s'interroger sur la sécurité, et qui met la sécurité de qui en danger. Il faut savoir garder la raison.

S'agissant du critère de 1,5 tonne, effectivement, M. Salzmann l'a bien démontré. Le critère du poids n'est pas déterminant pour déterminer le fait que des véhicules soient polluants ou qu'ils prennent de la place. Ce n'est pas pertinent. Il fait fi de la transition énergétique. Oui, on peut dire que ce qu'on vit à Lausanne, c'est plus de transport individuel motorisé. Petit à petit, ce discours commence à se faire. On avance à visage dévoilé. Pour un certain nombre de formations politiques de cette ville, on ne veut plus de transport individuel motorisé. On peut faire un débat là-dessus, et peut-être que ce sera le moment de poser la question aux Lausannois hors de cet hémicycle s'ils veulent une interdiction du transport individuel motorisé dans la ville.

Les résolutions proposées n'ont pas de sens. On a tenté avec une modification de rattraper et corriger la première résolution. Celle qui veut interdire, ou plutôt qui propose une mesure sur la formation avec une espèce de campagne de prévention pour ne pas utiliser tel ou tel véhicule. Je me réjouis de voir la forme que pourrait prendre une telle campagne d'ailleurs. Je préfère ne pas imaginer.

Tout ça pour dire que cette première résolution n'a pas de sens. Les dangers liés à la circulation ne peuvent être résumés à un seul type de véhicule. Les usagers du domaine public sont divers. Ce qui permet d'éviter les accidents et les morts, c'est également que chaque mode de transport ait un réseau qui lui soit attribué et distinct. C'est une vraie mesure qu'une autorité municipale peut prendre.

S'agissant des macarons, cette mesure n'est pas possible, car il s'agit d'une taxe et le poids d'un véhicule ne peut entrer en ligne de compte pour fixer ce genre de taxe. Je crois que la Cour constitutionnelle a eu l'occasion de trancher cette question il y a quelques années lors d'un débat sur le règlement sur le stationnement.

Enfin, la dernière résolution, la troisième, qui souhaitait qu'on intervienne à Berne. On parle de politique politicienne, et il a été fait reproche aux partis de droite d'utiliser cet hémicycle pour faire campagne au Grand Conseil, j'interpelle sur le fait de savoir ce que c'est que cette interpellation si ce n'est pas de la politique politicienne. En termes d'efficacité, de réduction de CO₂, à part perdre du temps et de la salive, on n'avance pas grand-chose. Le PLR vous invite à rejeter ces trois résolutions en bloc et à passer à des objets plus importants pour la collectivité.

M. Johann Dupuis (EàG) : – M. de Haller a dit beaucoup de choses. Je ne vais pas répondre à tout. J'aimerais me focaliser à ce stade de la discussion sur un point.

Vous avez dit que, finalement, nous faisons – je dis nous en disant, en l'occurrence, toutes les forces de gauche qui se sont exprimées jusqu'à présent – que nous faisons un procès d'intention aux automobilistes dans leur ensemble. Oublions quelque peu le fait que nous avons ce soir strictement débattu des SUV et pas de l'ensemble des automobilistes. Vous avez essayé de passionner le débat en venant nous dire que nous suggérions que l'intention du conducteur d'un véhicule surélevé tel que nous l'avons décrit serait en soi une intention... Que ces conducteurs seraient dotés d'une intention diabolique en roulant avec de tels véhicules.

Vous vous êtes érigés comme leur défenseur avec votre discours bien poli que vous avez visiblement l'habitude de servir et de resservir à toutes les sauces. J'aimerais vous ramener au fait. Il ne

s'agit pas d'émotions, de sentiments ou d'un procès d'intention ou de diaboliser quelque chose. Il s'agit de chiffres accessibles à tout un chacun et de faits. Les chiffres et les faits sont les suivants : les accidents provoqués par de gros 4x4, où ceux-ci sont désignés par le rapport de police comme étant responsables, ces accidents sont 27 fois plus nombreux lorsqu'ils sont provoqués par de gros 4x4 que par d'autres catégories de voitures.

Comment pouvez-vous dire que nous faisons un procès d'intention ? C'est un procès basé sur des faits et des chiffres. Notre étude que je vous ai citée, c'est celle sur la dangerosité de ces véhicules en cas de collision avec des piétons. Trois fois plus mortelles, selon une étude conduite dans le contexte américain. Comment pouvez-vous sortir de cette argumentation par une pirouette autour de sentiments et d'intentions ? J'aimerais bien le savoir.

Il y a une autre chose que vous dites que je trouve un peu choquante. Vous avez essayé de nous dire que dans le cadre d'un accident, par exemple entre un SUV et un père de famille ou une mère de famille qui tirait un chariot avec un enfant, vous avez insinué que le parent serait responsable sur les dommages sur la vie de cette personne à vélo.

Quand il y a un accident, il a des responsabilités qui sont élucidées par la police. Je vous donne les chiffres au niveau national : en ce qui concerne les accidents graves de la circulation routière, où il y a eu une responsabilité présumée et coupable d'une voiture de tourisme, c'est environ 50 % des accidents où une voiture responsable de l'accident est coupable de blessures dangereuses ou mortelles.

Dans cette catégorie, on vous dit que les SUV sont surreprésentés. Vous dites que les responsabilités sont également partagées ? Non ! La responsabilité est portée par le coupable de l'accident, et les SUV sont surreprésentés. Je ne pouvais pas remettre la responsabilité sur la victime de l'accident comme d'autres le font dans d'autres débats quand certains viennent vous dire que les coupables des agressions ne sont pas l'homme, mais bien la femme qui se serait habillée de manière trop provocatrice. Le coupable est coupable, la victime est victime. Vous n'avez pas à remettre la responsabilité sur les victimes d'accidents.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Moi qui croyais que la taille ne comptait pas, à l'évidence, ce n'est pas ce que partage une partie de cet hémicycle. Il faut tenir compte de quelques paradigmes. Il n'y a pas que les Lausannois qui circulent à Lausanne dans des véhicules. Il y a aussi des personnes qui viennent de l'extérieur. Ces personnes, ce n'est pas une campagne d'information qui les empêchera d'acheter un SUV.

Ces personnes ont déjà acquis leur véhicule. Il est également trompeur de mettre tous les SUV dans la même catégorie. Certains sont électriques, comme cela a été mentionné. S'ils restent lourds et polluants, toujours est-il que ces véhicules resteront moins polluants qu'une voiture qui roule 100 % à l'essence.

S'agissant du danger des véhicules, tous les véhicules sont dangereux pour les piétons, les cyclistes et les autres usagers de la route. Je pense notamment aux véhicules silencieux. Les véhicules 100 % électriques, même si je salue leur utilisation, sont très silencieux. Cela peut représenter un énorme danger.

Il y a aussi une incohérence par rapport à la catégorie. Ce n'est pas praticable. Je pense qu'il faut que la gauche ait le courage d'assumer la position qu'elle souhaite : l'interdiction totale des véhicules automobiles à Lausanne. Ayez le courage d'affronter la réalité : aujourd'hui, on ne peut pas interdire la voiture à Lausanne, car pour certains, l'automobile est nécessaire.

C'est pour toutes ces raisons que le PLR rejettera les résolutions.

M. Yusuf Kulmiye (Soc.) : – Ce n'est pas mon habitude de prendre la parole sans préparation préalable, mais, ce soir, c'est trop difficile, après tout ce qu'on a pu entendre de la part de la droite.

On parle d'une campagne d'information sur les risques liés à un certain type d'automobile. On peut avoir un avis contraire à cette résolution, mais il y a une limite à l'idéologie et au lobbying. Je vais dans le même sens que ce que vient de dire mon collègue Johann Dupuis. C'est l'aberration de ce qu'on vient d'entendre qui me pousse à prendre la parole. Les chiffres sont là.

M. Xavier de Haller nous explique que la raison du choix de l'achat d'un SUV est principalement liée au lieu d'habitation. La gauche a eu le courage, notamment avec le Plan climat, de dire ce qu'on

voulait faire pour Lausanne. Qu'a-t-on envie de faire pour les générations futures ? On ne marche pas sur la tête en proposant une campagne d'information sur les possibles risques liés à l'achat de certains véhicules. Les questions d'ordre environnemental, on les connaît. Il n'y a pas de courage à avoir là-dessus.

Mme Sara Gnoni (Les Verts) : – Pour la santé et la sécurité de toutes et tous et pour être en cohérence avec l'urgence climatique, on a accepté le Plan climat et toutes les ambitions qu'on a. C'est la voie qu'il faut prendre.

En tant que maman qui fait l'effort d'amener ses enfants tous les jours, de traverser la ville à vélo, entendre que je suis une maman irresponsable parce que je fais cet acte citoyen, je prends moins de place sur la chaussée, je ne pollue pas, je me garde en bonne santé, entendre que c'est moi qui mettrais en danger la santé de mes enfants, alors que je leur fais respirer les particules fines tous les jours, alors que la cause de cela, ce sont les SUV, quand on voit l'évolution de la quantité de ces tanks et la taille qui semble ne plus avoir de limites, quand on voit leur nombre en ville, quand j'entends des gens comme M. Xavier de Haller, qui sont une espèce de mégaphone de l'industrie automobile, dire que nous sommes des parents irresponsables... Dans ce Conseil, nous avons été élus pour défendre la santé et la sécurité de nos concitoyens. Entendre des gens qui, pour défendre des lobbys, s'opposent à cela, cela me choque.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je ne peux que sourire en entendant cette tirade. Je ne représente pas le lobby de la construction automobile, je suis président de l'Automobile Club suisse. Mais nous ne vendons pas de véhicule, nous collaborons à la formation des jeunes conducteurs, nous faisons de la prévention. Je propose que chacun garde ses accusations pour soi.

Je propose aussi qu'on écoute ce que les gens disent dans cet hémicycle. Je n'ai jamais dit que quelqu'un qui déplace ses enfants à vélo est irresponsable. J'ai fait un parallèle entre les questions sécuritaires qui avaient agité le Parlement fédéral sur la modification de certaines ordonnances et de lois sur la sécurité routière pour les enfants. Et je m'étonnais que lorsque l'on voit, dans la circulation des centres urbains, des enfants en vélo, qu'il n'y ait pas de mesures de sécurité prises pour ces enfants.

Concernant la responsabilité dans les accidents, évidemment, on peut, de manière simpliste, lire des statistiques et déterminer quel type de véhicule cause quel genre d'accident. Dans la pratique, les responsabilités ne sont jamais aussi facilement établies. Des expertises doivent être faites. Il n'est pas aussi facile d'asséner ce genre de vérité.

Il faut aussi rappeler que ce n'est pas la voiture qui cause l'accident, mais l'automobiliste qui la conduit. Soit parce qu'il fait une faute, soit parce qu'il a eu un problème de circulation.

Je prie les personnes qui prennent la parole sur cet objet de ne pas me faire tenir des propos qui ne sont pas les miens et d'écouter ce que j'ai dit précédemment.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je me dois de le faire pour ramener de la rationalité au débat. Certains nous parlent d'urgence climatique et disent que le SUV est le point d'ordre du combat contre le CO₂. Si vous voulez réduire la production de CO₂ à Lausanne, et sauver la planète, il ne faut pas s'attaquer aux voitures, mais à autre chose.

Concernant la campagne de prévention, je veux bien comprendre qu'on voulait réduire les risques sur la route. Mais je veux rappeler quelques faits. Les associations de cyclistes se battent de façon véhémente pour que les cyclistes ne portent pas de casque, pour qu'il n'y ait pas d'obligation. Si un vélomoteur va à 30 km/h, il doit porter un casque intégral. La tête d'un cycliste vaut-elle moins ?

Concernant les personnes avec des vélos cargos ou des remorques avec des enfants dedans, certaines de ces personnes se lancent sans jamais avoir étudié les règles de la route. Une campagne de prévention là-dessus serait aussi de bon aloi.

Il faut amener un peu de chiffres concrets dans ce débat. Le BPA a sorti une statistique qui est sortie il y a six mois : 10 % de tous les accidents de la route en Suisse sont provoqués par des cyclistes. Or, si on met en relation le nombre de kilomètres effectués à vélo par rapport au nombre de kilomètres effectués en voiture, ces 10 % sont énormes. Une grande partie des accidents sont liés à la méconnaissance des règles. Les cyclistes génèrent énormément d'accidents graves.

Le rapport est à votre disposition, s'il vous intéresse. Il explique que des sanctions doivent être augmentées pour les cyclistes qui font n'importe quoi sur la route. Il faut effectivement raison garder. Attaquer les voitures de façon idéologique, c'est bien. Mais il faut regarder la réalité en face et ne pas tomber dans la démagogie.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les réactions. Je constate que du côté de la droite, un nerf a été touché. Plutôt un carburateur. Je suis touchée par les propos indécents qui ont été tenus.

Il est question des SUV. Nous estimons qu'il est nécessaire d'intervenir. Ces raisons sont incontestées, elles sont partagées par toutes les personnes qui s'intéressent aux problèmes de mobilité. Lausanne est une ville en pente. Ce n'est pas encore une ville de montagne. Les routes sont assez bien entretenues pour que l'on puisse s'y déplacer sans utiliser de SUV. On peut aussi utiliser des transports publics.

Il n'y a pas de rationalité au recours aux SUV. Les arguments de la droite montrent bien qu'il n'y a pas de rationalité au recours aux SUV. Monsieur Xavier de Haller, une faute, ça peut aussi être une négligence. La liberté est limitée par celle des autres. Cette approche dans les déplacements ne peut être acceptée. Mais les SUV sont une aberration.

Je suis frappée par la série d'arguments assez fous qui ont été sortis. Nous avons entendu un argument défendant les SUV identique à celui défendant les armes semi-automatiques aux États-Unis. Pour les SUV, le danger est bel et bien lié au véhicule.

Selon AXA assurances, les utilisateurs de SUV doivent être conscients qu'ils représentent un danger pour la circulation. Ce sont des propos d'AXA rapportés par une association. Ce sont des professionnels de la branche. L'enjeu est que les conséquences des accidents avec des SUV sont plus graves qu'avec d'autres véhicules.

Il n'est pas question de politique politicienne. Je suis là parce que je défends des idées. Des choses qui me tiennent à cœur. Ne venez pas me dire que je fais de la politique politicienne. Je m'engage parce que je me soucie du bien commun, je me soucie de l'avenir de la planète. J'invite la Municipalité à intervenir pour soutenir cette motion. C'est un souci sincère de ma part.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Beaucoup de choses ont été dites. J'aimerais ramener le débat là où il est parti. C'est-à-dire, aux deux résolutions proposées. Nous sommes partis dans toutes les directions, notamment sur la question du casque des cyclistes dont je ne vois pas la pertinence dans ce débat.

Des prix de parking différenciés en fonction du poids du véhicule. J'aimerais proposer à l'hémicycle une analyse pragmatique de la problématique. Disons que la ville, c'est un espace routier contraint par les immeubles. Dans cet espace, il faut mettre une multimodalité. Si un de ces modes prend beaucoup de place, ça cause des problèmes pour les autres modes.

Si la voiture doit avoir sa place à Lausanne, il faudrait agir par deux moyens pour répartir les gabarits. La largeur de la voiture et la vitesse. La droite s'oppose systématiquement aux deux leviers. J'aimerais ramener la balle dans le camp de la droite. Vous nous accusez de vouloir libérer la ville des voitures. J'ai l'impression que pour vous, le but est le tout-voiture. Si vous ne voulez plus de vélos ni de piétons, dites-le. Si vous ne voulez plus que des SUV en ville, dites-le ! Soyez francs !

On a observé ces dernières années un phénomène intéressant : le SUV, traditionnellement, est un véhicule acheté par les hommes. Dernièrement, de plus en plus de femmes en achètent. Les femmes qui achètent des SUV le font par un sentiment d'insécurité dans le trafic ou parce qu'elles ont besoin de déplacer des affaires. Avec les SUV, on est dans la dynamique... Je ne sais pas si c'est le meilleur exemple, mais ça me fait penser à ça : c'est une course à l'armement. C'est comme armer les écoliers pour les protéger d'éventuelles attaques armées.

Plus on rend la situation du trafic dangereuse moins il y a de place pour tout le monde. Plus il y a un sentiment d'insécurité, plus le besoin de mettre de l'espace autour de soi dans une grande voiture augmente. Je ne suis pas là pour culpabiliser les gens. Mais nous sommes sur une dynamique toxique et dangereuse qu'il faut interrompre.

La première résolution à laquelle nous sommes confrontés est très pertinente : avertir la population de cette dynamique. Lui dire qu'il est légitime d'avoir un sentiment d'insécurité dans le trafic. Mais acheter un SUV ne fait qu'agrandir le problème.

Le deuxième postulat est modéré. La Ville de Munich a jugé que les détenteurs de macarons qui avaient une voiture trop grande pour la place de parking devaient changer de voiture. On pourrait aller plus loin.

M. Yohan Ziehli (UDC) : – Je vais limiter mes paroles.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Après les interventions des nombreuses femmes de gauche, je n'ai rien à ajouter. Elles ont ôté tous les mots de ma bouche.

Mme Patrizia Mori (UDC) : – Je vous invite à prendre un jour mon fauteuil. Je vous assure que c'est compliqué pour les personnes en fauteuil roulant. Où est la campagne de prévention ? Nous, on passe un permis, ça coûte cher. On apprend à faire attention au vélo.

Je ne sais pas où vous avez vu que les SUV étaient en augmentation. En 2021, le véhicule le plus vendu était la Tesla modèle 3. La tendance change. Vous devriez être contents. Un grand pourcentage des accidents de vélo est provoqué par la victime elle-même.

La discussion est close.

Le Conseil, par 46 oui, 14 non, et 5 abstentions, adopte la résolution n° 1 de M. Johann Dupuis.

Le Conseil, par 46 oui, 16 non, et 3 abstentions, adopte la résolution n° 2 de M. Johann Dupuis.

Le Conseil, par 44 oui, 19 non, et 1 abstention, adopte la résolution de Mme Ariane Morin.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Les SUV une plaie pour le climat et les villes... » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution n° 1 de M. Johann Dupuis, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité organise une campagne d'information sur les risques liés aux automobiles de type SUV/ SUT/ Crossover / 4x4 et excédant un poids de 1,5 tonne afin de décourager l'achat et la circulation en ville de Lausanne de ce type de véhicule dangereux et nocif pour le climat. »

la résolution n° 2 de M. Johann Dupuis, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité différencie le prix des macarons selon la catégorie ou le poids à vide du véhicule. »

la résolution de Mme Ariane Morin, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne, par exemple via l'Union des villes suisses, la motion de Mme Isabelle Pasquier-Eichenberger 'pour l'interdiction des SUV et des voitures tout-terrain', déposée le 11 mars 2021 au Conseil national.»

La séance est levée à 22 h 45.

